L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 3 OCTOBRE 1860.

G. F. WEISSE, E. DUVERGER, N. DUFOUR, S. HARBY } Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans, MERCREDI MATIN, 3 OCTOBRE.

☞ Pour [illegible], voir la seconde page.

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On payera d'avance.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Lennonant, Blache & Co—Marchandises sèches, chaussures, draperies et couvertures. Avariées.

Par B. B. Mouliot, au magasin de MM. Cantillon & Bennett, 22, Natchez—[illegible] en pitre.

Par B. Turpin, au magasin de M. A. Coutin, 34, Bienville—Eaux-de-vie, vins, liqueurs, &c.

Discours de M. Crittenden.

L'honorable John J. Crittenden, l'illustre et vénéré patriote qui a si longtemps et si dignement représenté le Kentucky au Sénat des Etats-Unis, vient de prononcer à Independence, dans son Etat, un discours remarquable que nos lecteurs ont pu lire dans notre partie anglaise.—Nous ne pouvons le reproduire en entier faute d'espace, mais nous ne résistons pas au désir d'en citer les principaux passages. Cette parole pleine d'autorité peut servir de guide aux citoyens qui hésitent et sont disposés à écouter complaisamment les conseils insidieux des désunionistes. Union et désunion—il n'y a pas de milieu entre ces deux termes. Ecoutons M. Crittenden en faire la définition.

"Cette plateforme (la Constitution) ne suffit-elle pas? Je dis en ma qualité de citoyen: "donnez-moi ce que la Constitution m'accorde."—Le parti de l'union dit: "autant que nous le pourrons, vous l'aurez."—"Donnez-moi tout ce à quoi j'ai droit d'après la loi."—Le parti de l'union dit: vous l'aurez."—Donnez-moi l'Union glorieuse qui me fait libre et heureux, qui donne tout l'Univers fait de nom de citoyen américain un titre de noblesse, de sécurité et de protection inviolable.—(Applaudissements). Ne brisez pas mon pays en fragments, et ne me parlez pas des petites confédérations qui devront être si heureuses. Vous voulez renverser la grande Confédération—vous voulez renverser la Constitution américaine sur les têtes des américains—et vous vous offrez à moi comme des hommes capables d'édifier une douzaine de petites huttes que vous appellerez des Constitutions". (Applaudissements). Je leur dis "arrière! vous pauvres trafiquants, vous misérables sectaires! vous parlez de détruire l'ouvrage que les mains de Washington ont fondé,—vous parlez de renverser le grand gouvernement qu'ont établi les mains des patriotes révolutionnaires, les mains de Madison, de Monroe, d'Hamilton, et de tous les grands hommes qui ont figuré dans ces jours de vertu. Vous parlez de le renverser et de nous en donner un meilleur. En vérité, messieurs, on ne saurait traiter avec assez de mépris cette secte d'individus.

"Cependant on parle de cela, et ces messieurs prévoient de nombreuses éventualités, dans lesquelles ils déclarent qu'ils sortiront de l'Union...... On se dispute sur le point de savoir ce qui constitue un unioniste et ce qui constitue un désunioniste.

"M. Clay, dans son discours de Frankfort, a dit: "si ces troubles devaient nous créer et créer au pays un danger, je désire vous dire une chose: il se formera de nouveaux partis, pour ma part, je le déclare maintenant, quels que soient les éléments qui le composeront j'appartiendrai au parti qui sera pour l'Union, la *Constitution et l'exécution des lois* (applaudissements). Peu importe qui viendra se joindre à ce parti, j'en serai." Il a dit de plus: "on m'a souvent demandé à propos de l'Union: oh! bien M. Clay, quand consentirez-vous à dissoudre l'Union? Dans quelles circonstances acquiescerez-vous à la dissolution? Je réponds—jamais, jamais, non, jamais (grands applaudissements). Ne dissolvez jamais l'Union. Jamais, dans aucune circonstance, ne dissolvez l'Union." Si ce ne sont pas les termes même dont il s'est servi ce sont les sentiments que j'exprime.

"Qu'est-ce que le général Washington appelle un unioniste? Qu'entend-il par unioniste? L'Union—attachement cordial à l'Union—une détermination de n'abandonner l'Union dans aucun cas que ce soit. C'est là ce qu'il appelle un unioniste. Ces grands maîtres de la politique, ces grands patriotes, quand ils parlent d'unioniste entendent un homme ferme et résolu à n'abandonner l'Union dans aucune circonstance. C'est là ce que j'appelle un unioniste! Mais eux, qu'appellent-ils un unioniste? Ils disent: l'Union est une bonne chose, je ne suis pas un désunioniste par lui-même supposons que le gouvernement passe des mains qui me plaisent pas, dois-je me soumettre? dois-je être humilié? Non! que l'Union périsse plutôt. L'Union est une bonne chose, mais la liberté en est une meilleure." Tel est le langage de ces hommes. Croyez-vous que ce soit le langage d'un bon unioniste? Est-ce qu'un bon unioniste parle ainsi? Ce n'est pas là un unioniste! L'unioniste du général Washington est celui qui n'abandonne la Constitution dans aucun cas. L'unioniste de M. Clay est celui qui n'abandonnera jamais l'Union.

"Je suis les traces, autant que je peux, de l'immortel Clay. J'ai vécu et je me propose de mourir dans cette voie. Elle est assez bonne pour moi, et je voudrais y engager par serment chacun de mes fils et les obliger à lier de même leurs enfants."

Plus loin l'orateur parle des désunionistes du Sud en ces termes.

"Il y a, vous le savez, un parti au Sud—un parti puissant et dangereux—qui depuis le temps du général Jackson a cherché à mettre en pratique la doctrine de désunion. Qu'est-ce que la nullification? Du temps du général Jackson ils ont essayé de *nullifier* un acte du Congrès—un acte au passage duquel tous avaient concouru et qu'on seul était déclaré être une injure. Comment le général Jackson envisagea-t-il cela? Est-ce-là le genre d'union qu'il lui fallait? Non. Il a dit qu'il pendrait les traîtres aussi haut qu'Haman. Il y avait tentative de désunion. Nous avons vu depuis des résolutions de Législatures, des messages de gouverneurs la proclamant et la recommandant comme une nécessité. Nous avons vu des états engagés dans des combinaisons dans ce but; et maintenant quelqu'un dira-t-il qu'il n'y a aucun danger de cette sorte auquel nous devions veiller? Je pense qu'il existe un danger [illegible] nous devons faire bonne garde. [illegible] vous pas placer le pouvoir [illegible] parti qui pourrait dans [illegible] servir dans un tel but. Le général Washington a dit que le peuple des Etats-Unis devrait froncer les sourcils à la première apparition de tout ce qui pourrait l'apparence de la désunion. C'est ce qu'il a [illegible] au temps du général Jackson. C'était un homme de caractère [illegible] et il abattit la désunion. Mais depuis elle a toujours gagné de la force. Elle a servi de but à des conventions, elle a fait l'objet de messages de gouverneurs et de législatures entre états. Vous ne voulez pas de cela et voici vos dispositions. Je l'espère—j'en suis sûr. Le Kentucky n'a pas de liens pour de tels desseins."

Les journaux allemands de la ville.—Le *Louisiana Staats Zeitung* s'est arboré la bannière de Bell et Everett, depuis longtemps déjà la *Deutsche Zeitung* a embrassé la cause de Douglas et Johnson. Les Allemands de la ville sont donc partisans de l'Union et de la Constitution.

Explosion du steamer Bayou City.—Les journaux de Galveston du 25 septembre publient de longs détails sur l'explosion du steamer qui a eu lieu près de Lynchburg. Il y avait à bord soixante à soixante-dix passagers y compris cinq ou six dames et enfants, qui n'ont pas été blessés bien qu'une pièce de la cabine ait été lancée dans leurs cabines. Le bateau a coulé à 3 mi [illegible] avec les livres et le coffre-fort. On n'a donc pu connaître la liste des passagers. Plusieurs de ceux-ci ainsi que des hommes de l'équipage se sont jetés à l'eau. Le bayou était étroit, ceux qui savaient nager ont pu gagner la rive. [illegible] prises à Lynchburg pour porter des secours aux blessés et aller chercher ceux qui sont restés à bord. On cite les noms de sept des victimes qui ont péri et d'une douzaine de blessés. Cependant, le second commis et deux chauffeurs sont au nombre des morts. Le capitaine a échappé, le premier mécanicien a été blessé. Il fit le bateau coulé, le maître et le pilote ont été aussi blessés. Le septième était qui avait été blessé est mort depuis ainsi que deux nègres.

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Arrivée du steamer Glasgow.

St-Jean de Terre-Neuve, 2 octobre.—Le *Glasgow*, qui a passé dimanche au cap Race, rapporte que le *City of Baltimore* avec les dates de New-York du 4 septembre est arrivé à Liverpool le 19 septembre.

Marché de Liverpool.—Liverpool, 20 septembre.—Le marché à été ferme hier, inchangé; les ventes ont atteint 25,000 balles. Quelques autorités disent que toutes les qualités ont [illegible].

Cotonnade.

Forth [illegible], 2 octobre.—La [illegible] avec des dates de Pensacola du 10 septembre. Il n'y a rien d'important.

Marché de Cincinnati.—Cincinnati, 1er octobre.—La farine a été lourdement [illegible] à $5 60 à 5 10. Le whisky est à 18 cts. Le mess porc de l'Ouest est nominal. Mais forme à 50 cts. Avoine de 29 à 37 cts. Change sur la Nouvelle-Orléans [illegible].

Louisville.—Louisville, 1er octobre.—L'Ohio [illegible] ce soir avec 3 pieds d'eau dans le canal.

[illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

TERRIBLE OURAGAN.
Grands ravages.—Morts.

Un des plus terribles ouragans que nous ayons vus a ravagé notre ville pendant toute la journée d'hier, suivi de près deux terribles orages, et cela deux moins de six sept semaines. Il a été, comme dans le dernier ouragan, beaucoup plus violent que ses prédécesseurs, et les accidents que nous avons à constater sont bien tristes, ainsi le croyons-nous.

Toute la ville nous avons constaté des beaucoup de ravages. On peut dire que l'orage a commencé lundi, quoique ce ne soit qu'hier matin vers 4 heures que l'on ait ressenti les effets de l'ouragan. Le vent a changé plusieurs fois; le matin il était Nord-ouest, vers midi Ouest, et vers quatre heures, au moment de sa plus grande violence Sud-ouest; après il a tourné Sud, et en ce moment où nous écrivons ces lignes il est Sud-est-sud.

Dans toutes les parties de la ville des arbres ont été arrachés et des barrières abattues. Une partie de la toiture du marché à la viande a été enlevée, [illegible] un abattis des avaries aux marchands de côté [illegible] dont la propriété a échappé à ce danger.

Un grand nombre de maisons ont eu une partie de leur toiture et leurs cheminées enlevées. La couverture en zinc de la salle Philippe, rue Tchoupitoulas, a été déchirée d'une manière complète et portée quelque distance.

La manufacture de savon de M. F. Cople, en construction au coin des rues Toulouse et Jacob, a été entièrement démolie. Heureusement que personne ne s'y trouvait. Le Nom de M. Kasting, rue Magazin, près de la Commune, a eu le même sort; la partie non qui ne puisse s'en fut point. Les écuries de M. P. Smith, sur la rue Nayades, ont été enlevées.

Entre la presque calamité du jour a été la destruction de quatre bâtiments sur la rue du Camp, et qui a eu lieu à 4 heures 10 minutes de l'après-midi, sans les ouvriers desquels on sait qu'il se trouve deux personnes.

Ces deux grandes maisons à quatre étages, en construction rue du Camp, entre les rues Commune et Gravier, dont on venait de terminer la toiture, et dont la façade en fer était à peu près montée, se sont écroulées hier dans l'après-midi. Ces magasins portaient les numéros 31 et 33; le No 35 est occupé par le magasin d'étoffe de MM. Suttinger & Co; le No 29 était occupé au rez-de-chaussée par la pharmacie de M. McPherson et un petit marchand de cigares, le premier étage par les bureaux de M. Ricardo, notaire public, et le second étage par les ateliers de reliure de M. Colligs. Au rez-de-chaussée du No 27 se trouvaient les bureaux de M. H. W. Palfrey, et au-dessus divers bureaux d'avocats, entre autres celui de l'avocat du district Bradford; et le No 25, formant l'encoignure Commune, est occupé par les bureaux de l'Assurance mutuelle du Soleil.

A quatre heures 10 minutes, un bruit confus se fit entendre, puis un craquement prolongé, et toute la partie des bâtiments en construction qui se trouvait au-dessus des toits des maisons adjacentes et le mur derrière ces maisons, s'écroulèrent avec fracas sur les toitures portant les Nos 27 et 29 rue du Camp, et le derrière de la maison No 77 rue Commune, près de l'Assurance du Soleil, réduisant dans leur chute toutes ces maisons en un amas de poutres, de plâtre et de gravois. La destruction a été si subite et si terrible, que les témoins furent saisis d'épouvante et qu'un instant après une foule compacte, arrivée de toutes les rues, donnait une grande animation au quartier.

Au premier moment on craignait qu'il n'y eût beaucoup de victimes, mais heureusement ces craintes n'étaient vaines, lorsqu'on eut réfléchi que c'était l'heure où les employés des bureaux dînent. Deux hommes et un jeune garçon de 17 ans, qui travaillaient dans le moment dans l'atelier de reliure, se trouvaient parmi les débris sur le plancher du 1er étage du No 27, dont le rez-de-chaussée avait soutenu le choc. Ils avaient été portés près du mur de la maison du coin, sans blessures, échappant à ce désastre par le plus grand des miracles. Ils étaient tous trois tellement effrayés qu'ils ne pouvaient parler, et sont partis sans nous donner leur nom.

Le bruit courait que M. Ricardo, son commis, M. Clément Hearsey, M. Frank Haynes et d'autres avaient été tués, mais ces messieurs sont venus le démentir par leur présence. Après de promptes recherches, nous avons obtenu la certitude que les personnes se trouvant à l'intérieur des maisons étaient M. Ottomar Kralt et le domestique Allen, qui se trouvaient dans la pharmacie au moment de l'écroulement, et qu'il n'y eut pas été immédiatement brisé, nous sommes portés par l'opinion, vu la quantité d'acide et de drogues, sur l'odeur en était très forte même à travers les ruines. Dans le magasin de toilettes et de shalles de M. Lobdo, 77, rue Commune, le propriétaire et les ouvriers ont échappé à une mort certaine en courant vers la porte au moment où le mur du fond tombait sur le plafond qui s'écroulait lui-même sur le magasin. Les bâtiments de l'Assurance ont souffert d'une manière considérable et ont été obligatoires.

Dans le premier moment d'exaltation plusieurs crurent propice d'appeler les pompiers afin de déblayer au plus vite et de porter secours aux personnes que l'on supposait être dessous, et l'alarme fut donnée de l'encoignure Camp et Canal, mais lorsque cette excitation un peu calmée, il fut décidé qu'il valait mieux employer des hommes de peine aux frais de la ville, et le travail était long et l'on ne pouvait le commencer que lorsque l'orage se serait apaisé. A huit heures du soir le vent soufflait considérablement tombé, on a commencé à déblayer, sous la surveillance de l'alderman Cox et du lieutenant Jacques.

A l'heure où nous mettons sous presse, 3 heures, on a enlevé une grande partie des ruines, mais l'on n'est pas encore parvenu à l'emplacement de la pharmacie.

Hier matin, le caravane du navire *Independence*, amarré de l'autre bord du fleuve, a été emportée par le vent [illegible] et est venu se heurter contre le steamboat *Grand Duke* et lui a causé [illegible] en ce trésor; après, elle a heurté la *Republic*, dont les cheminées ont été emportées par le vent. A une heure, elle a été [illegible] par la cabine du *Peytona*. Là, elle [illegible] sur le courant, elle est venue [illegible] [illegible] *Hyposure*, qui a perdu son gouvernail et [illegible] brisé en cabine. On n'est qu'après avoir fait ces dégâts que l'on est parvenu à l'arrêter. Le *Hyposure* se trouvait dans [illegible] avec [illegible] les deux quais enfoncés.

Les steamboats *W. A. Andrew* et le *Belle Gates*, qui étaient amarrés de l'autre bord, ont eu leurs amarres brisées par la force du vent. Le *W. A. Andrew* a eu ce mâl de bâbord brisé et ses parties de sa cabine enlevées par la violence du choc, et se heurtant avec la *Republic*. La *Belle Gates* n'a pas eu d'avarie.

Le *W. M. Morrison*, amarré à son quai d'embarquement, au bord du fleuve, a démarré, et, emporté par le vent et le courant, il est venu frapper l'arrière du *War Eagle*, amarré à son quai, et l'a forcé à s'échouer, et tous deux en se faisant à lui-même de graves avaries.—Il n'y a eu à relater sur les navires.

A Milneburg, le village et le quai du chemin de fer étaient inondés de bonne heure dans la matinée, mais il n'y a pas eu d'avaries. L'eau était de 6 pouces plus haute que pendant les deux derniers orages.

Biens immeubles dans le 2me District.—L'assesseur d'Etat du 2me District municipal de la Nouvelle-Orléans a eu l'obligeance de nous communiquer son tableau d'évaluation des propriétés foncières et autres biens imposables du district que nous donnons ci-dessous. On [illegible] de ce tableau, comparé à [illegible] dans la valeur des diverses propriétés comparée à celle qui a servi d'assiette à la taxe de l'année dernière.

1er District Représentatif.	
Propriétés foncières	$4,362,150
741 esclaves	471,150
Chevaux, mulets, &c	[illegible]
Voitures, charrettes, &c	[illegible]
Capitaux	[illegible]
	$4,999,[illegible]
Licences	$6,200
Poll tax	382
2me District Représentatif.	
Propriétés foncières	$3,284,[illegible]
[illegible] esclaves	[illegible]
Chevaux, mulets, &c	[illegible]
Voitures, charrettes, &c	[illegible]
Capital en navires, bateaux	[illegible]
Capitaux	[illegible]
	$3,657,700
Licences	$9,425
Poll tax	468
3me District Représentatif.	
Propriétés foncières	$3,140,[illegible]
[illegible] esclaves	[illegible]
Chevaux, mulets	[illegible]
Voitures, charrettes	[illegible]
Capitaux	121,[illegible]
	$3,[illegible]
Licences	$4,[illegible]
Poll tax	[illegible]

Récapitulation.

	Propriétés	Licences	Poll tax
1e Dist. Repst.	$4,999,700	$6,200	382
2e "	3,657,700	[illegible]	468
3e "	3,[illegible]	[illegible]	[illegible]
Grand total	$12,[illegible]	$[illegible]	1,[illegible]

Fatale querelle.—A 8 heures du soir, une dispute a eu lieu à l'encoignure des rues Marais et Antonine, entre J. L. Hilworth et John Sullivan, dans laquelle ce dernier a tiré un couteau et a dangereusement blessé Hilworth. Sullivan a été arrêté.

Affaire terminée.—Les officiers Revis et Havez ont trouvé, lundi soir, dans un terrain vague de la rue Bienville, derrière le Troisième District, une quantité d'articles qui avaient été volés [illegible] (Col) de Mme [illegible] [illegible]

"Camp. J. [illegible] [illegible] Pour le mardi, au plein. [illegible] [illegible] S. PHILLIPS.

L'autre reçu est les Comptes de Quillard pour la Paix [illegible]

[illegible]

A PROPOS D'ASSEMBLÉES.

Dimanche dernier, une fête d'une assemblée politique, comme le dimanche précédent, nous en avons eu deux, ou, pour parler plus correctement, *une et demie*. L'assemblée proprement dite, convoquée au nom du Club de l'Union de St-Jacques, c'est tenue dans le premier district de la paroisse, à la salle de bal de M. Ledger Poché, devant un nombreux auditoire. De son côté, la demie assemblée, appelée par les rares Breckinridgistes qui [illegible] nous avons ici, a eu lieu à la salle Landry, devant trente ou quarante personnes, parmi lesquelles figuraient, nous dit-on, à proportions égales, les partisans de Bell, de Douglas et de Breckinridge.

Parlons d'abord de l'assemblée régulière—celle du Club de l'Union. C'est, bien certainement, la plus imposante que nous ayons vue cette année à Saint-Jacques. Les hommes l'embellissaient par leur nombre, et les dames par leur présence. Voici ce que nous disait, à ce sujet, l'un de nos amis,—bon enfant si jamais il en fut, grand partisan aussi, du candidat de l'Union mais affecté du vilain défaut qu'on va voir:—"Sais-tu, nous disait-il, que les dames du premier district ne sont ni *Lincoln*, ni *Douglas*, ni *Breckinridge*; elles sont—il n'y a qu'à les regarder pour s'en convaincre,—elles sont décidément toutes *Bell*.—Avec un sans calembourg, nous admettons tout à fait de l'avis de notre ami; et nous pensons pour certain, que bien peu de gens oseraient nous contredire.

Nous avions ce jour-là, deux orateurs: M. Michael Beauvais et M. Alfred Roman, le président du Club. L'un et l'autre ont plaidé consciencieusement la bonne cause qu'ils soutenaient et ont démontré, selon nous, victorieusement, qu'il était non seulement du devoir, mais aussi de l'intérêt du pays, de favoriser le ticket de Bell et Everett. De M. Alfred Roman, nous n'avons rien à dire: tout le monde à St-Jacques le connaît. Mais nous tenons à parler de son coadjuteur, M. Beauvais, jeune avocat qui s'est livré, depuis peu parmi nous et qui faisait, dimanche, son début politique, si l'on peut ainsi dire.—M. Beauvais a produit une impression favorable sur ses auditeurs. On a compris que derrière l'excessive modestie qui le caractérise, se cache un mérite sérieux et de bon aloi. Son langage est pur, sa phrase correcte et élégante, son ton toujours digne; et partant, convenable. Nous engageons fortement à M. Beauvais, de suivre les séances du Club de l'Union et à se faire entendre de nouveau aux électeurs de la paroisse. Il ne tarderait pas à acquérir l'habitude de la confiance qui lui font quelque peu défaut aujourd'hui, et ses efforts seraient appréciés de tous les partisans de notre cause.

Voyons maintenant la *fraction* d'assemblée dont nous avons aussi à parler.

Il y avait déjà quelque temps qu'il en était question parmi nous. En attendant ce grand jour, on se cherchait, on se questionnait, on appelait à grands cris des renforts extérieurs. Enfin, de guerre lasse, la chose fut tentée, et voici quel en a été le résultat. On s'était dit: Nous sommes si peu nombreux à St Jacques, que des placards affichés dans les divers districts de la paroisse prêteraient peut-être à rire à nos dépens. N'en mettons pas. Tenons-nous seulement pour avertis que, le 23 septembre, il y aura réunion *de famille* à la salle Landry. Cessons sans avoir l'air d'y toucher; ébruitons cette bonne nouvelle avec notre adresse ordinaire: mais gardons-nous bien de représenter la chose comme certaine, car, en cas d'insuccès, il nous faut, avant tout, un *alcool de réserve*.

La chose cependant, était sûre.

Dimanche dernier, pendant que la salle où se tenait l'assemblée du premier district résonnait des applaudissements enthousiastes des partisans de Bell, une dizaine de Breckinridgistes de St-Jacques, aidés de quelques généraux et illustres voisins de St-Jean-Baptiste,—parmi lesquels figurait, au premier rang, le *Roi Jean* en personne,—organisaient à grand'peine, le semblant d'assemblée dont nous parlons en ce moment.

Le Dr Loughborough fut appelé au fauteuil; M. Arnaud Le Bourgeois et un autre monsieur, dont le nom échappe à notre plume, furent désignés comme vice-présidents, et M. Jules Druilhet fils, fut nommé secrétaire.

Les officiers une fois trouvés, restait maintenant à trouver l'assemblée. Nouvelles recherches, nouvelles combinaisons; bref, on finit par en avoir une, composée, pour les deux tiers, de partisans de Bell et de Douglas, que le désir de voir de près et, surtout, d'entendre un homme de l'importance de M. Slidell, avaient attirés à la salle Landry.

On nous dit que nos Bellistes et nos Douglasistes se trouvèrent volés, comme en pleine forêt de Bondy, attendu que M. Slidell ne daigna pas articuler la moindre parole. Il souffrait, nous assure-t-on, d'un mal de gorge qu'il avait eu *autrefois*. Quant aux Breckinridgistes, ils n'avaient garde de se montrer aussi difficiles que leurs adversaires en politique. Ils voyaient devant eux, le demi-dieu de la démocratie louisianaise; ils avaient le droit de le contempler à leur aise, de lui parler, de le toucher; ils n'en désiraient pas demander davantage, aussi ils suspendirent-ils même qu'eux lui;—comment pourrait-il ne pas se déclarer aussi heureux que ces gens?

Ce fut M. Filleul, un autre étranger venu de loin,—de la Nouvelle-Orléans, croyons-nous,—qui eut l'honneur de se faire entendre devant cette assemblée grand homme. Nous ne doutons pas de l'effet que devait produire les paroles de M. Filleul; et nous regrettons vivement que personne n'ait eu l'idée de sténographier son discours.

Là-dessus,—nous dit-on,—on adopta quelques résolutions présentées par M. Léopold Armant, puis, M. Slidell s'*ajourna sine die*.

Nous serions curieux de savoir quelle idée il a dû emporter avec lui des chances de M. Breckinridge à St-Jacques!

Nous craignons fort qu'il ne soit pas content de nous, et qu'il ne considère notre paroisse comme devant mourir dans l'impénitence finale. La pauvre homme!

Dimanche prochain, 30 du courant, le club de l'Union se réunit en séance publique, à la Vacherie, huitième district de la paroisse. Nous douterions, en temps et lieu, le compte rendu de cette nouvelle assemblée.

(*Messager de St-Jacques*).

Nouvelles Diverses.

Allemagne.—On assure dans les cercles diplomatiques que l'ambassadeur de France à Londres a été chargé d'exprimer au cabinet anglais, de la part de son gouvernement, le vœu que les deux puissances s'entendent en état sur toutes les démarches que pourraient provoquer les nouveaux événements d'Italie, et concertent leur action de manière qu'elles concordent en tous points. La France croit une entente à ce sujet d'autant plus facile, qu'elle est convaincue que le principe de la non-intervention continue toujours à former la base de la politique anglaise aussi bien que de la politique française. (*Correspondant de Nuremberg*).

Autriche.—Nous apprenons que les trois vapeurs de guerre autrichiens envoyés sur les côtes de Syrie ont reçu l'ordre de revenir, parce que, d'une part, les bâtiments de la marine turque qui se trouvent dans ces parages sont suffisants pour faire face aux exigences de la situation, et que, d'autre part, vis-à-vis des affaires d'Italie, la présence des vapeurs autrichiens paraît désirable dans l'Adriatique.

(*Gazette autrichienne*).

On lit dans la *Gazette d'Elberfeld*:

"Aujourd'hui comme auparavant, nous sommes persuadés que notre gouvernement restera sur ses gardes, qu'il sera prudent jusqu'à la méfiance envers l'Autriche, enfin qu'il ne contractera des engagements dans l'intérêt de l'équilibre européen, que *lorsqu'il sera sûr de l'alliance anglaise*. Une alliance anglo-prusso-autrichienne sera pour nous la bienvenue: nous n'accorderions pas seulement nos sympathies à une alliance conclue exclusivement entre la Prusse et l'Autriche. Les principes et l'expérience nous ordonnent dans ce même temps: Attention!"

Russie.—St-Pétersbourg, 3 septembre.—L'empereur vient d'approuver la formation d'une nouvelle armée de [illegible], sous le nom d'*Armée des douanes du fleuve Amour*. Cette formation n'est que provisoire. L'organisation de cette armée sera d'ailleurs la même que celle des autres cosaques asiatiques.

On lit dans la *Gazette de Milan* du 5 septembre:

"Nous apprenons de Côme que M. Kossuth doit se rendre aujourd'hui de Bellaggio dans cette ville, où la population fait préparer une grande fête. Demain jeudi, M. Kossuth se rendra, par le train du chemin de fer, à Milan, d'où il repartira pour Turin."

Le *Constitutionnel* contient les deux rectifications que voici:

"Pour faire comprendre mieux encore l'ardeur des inventeurs de nouvelles, nous nous bornerons à en reproduire une qui est en train de faire le tour de la publicité:

"On assure que M. le maréchal, pendant son séjour à Lyon, a fait venir auprès de lui le ministre de la guerre, c'était pour lui donner de vive voix ses instructions relativement à un *grand travail* en vertu duquel, sur l'effectif de 21 divisions militaires, 240,000 hommes permanents être transportés et dirigés simultanément sur tel point du territoire qui serait désigné."

"Cette nouvelle est évidemment absurde pour que nous ayons pu croire d'en démontrer la fausseté.

"Il n'est aussi pas des inventions aussi mensongères que l'on jette en Europe l'alarme dans les esprits!"

On lit dans la *Perseveranza* de Milan:

"Hier, une illumination brillante, à Milan, a fêté la proclamation de Victor-Emmanuel, roi d'Italie, faite à Naples par Garibaldi. Des manifestations provisoires, des musiciens parcourant les rues, et partout le peuple criait: *Vive l'Italie! vive Victor-Emmanuel! vive Garibaldi!*"

On lit dans le *Corriere mercantile*:

"Le vaisseau napolitain *Monarca* est désormais appelé *il Re Galantuomo*; le *Borbone* s'appelle maintenant *Général Garibaldi*."

On lit dans l'*Opinione* du 11 septembre:

"Le gouvernement français ne doit pas regarder l'occupation du Piémont dans les Etats romains comme une agression, mais bien comme un acte de légitime défense. La France n'a pas d'autre but que de combattre l'intervention étrangère en Italie conformément à la politique proclamée par l'empereur Napoléon. A Paris, on n'a pas encore pu connaître les plus récents événements qui se sont passés dans les provinces romaines, et dont l'auteur est Lamoricière. On ignore à Paris probablement que l'insurrection est simultanée et générale, et qu'elle se fait au cri de Vive Victor-Emmanuel, notre roi! Dans les provinces romaines, on ne fait pas de déportation sur l'annexion; il s'agit surtout de se réunir à un autre État que de connaître le bonheur de pouvoir théoriser, dans de proclamer la souveraineté de Victor-Emmanuel et de constituer l'Italie.

"Les Italiens n'ont fait jusqu'ici que suivre les conseils pleins d'autorité de l'empereur Napoléon.

"Unissez-vous," disait-il dans sa mémorable proclamation du 8 juin 1859; "unissez-vous dans une seule pensée, la délivrance de votre pays; organisez-vous militairement, accourez sous les drapeaux de Victor-Emmanuel qui vous a si noblement ouvert la voie de l'honneur."

"Ont-ils fait autre chose que se réunir, s'organiser militairement et courir sous les drapeaux du roi Victor-Emmanuel. Notre gouvernement, le voulût-il, ne pouvait pas se rebeller et prêter à protéger les populations des Marches et de l'Ombrie et à accepter leurs voeux. Il devait alors se démettre du pouvoir, abandonner la direction de la chose publique aux incertitudes de certains partis, aux excès des autres, et probablement à l'anarchie qui préparerait la voie à l'intervention étrangère que nous voulons tous les avantages obtenus jusqu'ici.

"Alors qu'il s'agissait de l'annexion de la Toscane, le *Constitutionnel* prévoyait les décisions des conditions. Le droit de l'annexion de la Toscane était une nécessité; il s'est accompli; elle a fait l'union de la Sicile, on peut dire même que l'union de la Toscane a été le véritable principe de l'union

italienne. De même nous avons la confiance que les pronostics du *Constitutionnel* touchant le mouvement des Marches et de l'Ombrie ne se réaliseront pas.

"L'empereur Napoléon connaît la situation de ces provinces mieux que n'importe quel autre gouvernement en Europe. Il les a flattées, il a gémi sur leurs douleurs et a cherché dans d'autres temps à les soulager. Aujourd'hui que le fruit est mûr il faut le cueillir. Notre gouvernement est lancé en avant. Il ne peut plus reculer. L'Europe est aujourd'hui appelée à choisir entre Victor Emmanuel et la révolution, entre la monarchie constitutionnelle et l'anarchie, entre le drapeau national avec la croix de Savoie et le drapeau rouge. Le choix ne peut être douteux, l'Italie a fait le sien. L'Europe ne peut que l'approuver, parce que ce choix garantit l'ordre et la tranquillité générale, tandis que l'incertitude de l'avenir nous exposerait aux désordres les plus graves.

"La France, qui a généreusement prêté un si vaillant et si puissant concours à l'Italie, reconnaîtra que la situation de notre gouvernement ne lui permettait pas de refuser ou de retarder un secours que les peuples ont le droit de lui demander, et qu'il est dans l'obligation de leur accorder. Le gouvernement saura prendre la responsabilité de ces faits en face de l'Italie, de la France, de l'Europe, et nous sommes tous persuadés que, quel que soit le jugement que porte aujourd'hui le gouvernement impérial sur les événements survenus dans les provinces romaines, l'alliance ne sera point altérée. Alors que l'Italie est en train de se constituer, la France ne voudra pas briser une alliance dont le but était précisément cette constitution."

—On lit dans le *Mercure de Souabe*: Il est question d'un congrès de journalistes que tiendraient à Francfort, le mois prochain, les rédacteurs des journaux de l'Allemagne méridionale, pour délibérer sur les vices que présente le système des transmissions télégraphiques.

—On mande de Francfort, 9 septembre, à la *Gazette de Cologne*: "L'émeute militaire dont nous avons parlé hier a été très sérieuse. Les soldats ont tiré les uns sur les autres dans les rues les plus passagères, et la brutalité de la soldatesque n'a pas même épargné les officiers des divers corps de troupes."

On écrit de Beyrouth, 26 août, à l'*Impartial* de Smyrne:

Fuad-Pacha a fait saisir un scheikh qui passait pour saint, et son procès s'instruit.

Voici comment cette arrestation a eu lieu:—Les familles de quelques personnes qui ont été exécutées se sont rendues en se lamentant auprès de commissaire impérial. Poussant des cris lugubres, pourquoi, ont-elles dit, nos pères, nos maris, nos fils, nos frères sont ils décapités, lorsque celui qui les poussait à la révolte et au massacre est en vie et libre? C'était le scheikh. Comme je viens de vous le dire, le pacha l'a fait saisir, et d'après les charges accablantes qui pèsent sur lui, il n'échappera pas à la mort.

On écrit de Damas au *Journal de Constantinople*:

12 août.

Vous aurez appris qu'à Homs une tentative d'agitation s'était manifestée. Dix à douze personnes parcouraient les rues principales en cherchant à semer la discorde et en criant à la trahison; mais l'énergie d'Achmed Pacha (ne le confondez pas avec l'ex mushir dégradé qui a méconnu l'honneur militaire) a réprimé la tentative de ces bandits: ils ont été arrêtés et incarcérés. Leur jugement sera prononcé par la commission extraordinaire siégeant à Damas, et les exécutions, s'il y a lieu, auront lieu à Homs, sur le théâtre même de leur criminelle agitation.

Une jeune fille avait été enlevée par quatre montagnards qui, après l'avoir déshonorée, allaient pousser la cruauté jusqu'à massacrer sous ses yeux ses trois frères et mutiler sa mère.—Leur signalement fut donné aux autorités militaires qui purent arrêter ces brigands. Conduits au sérékérat, le 11 août, les fers aux pieds aux mains, ils furent confrontés avec la victime de leur infâme brutalité qui les reconnut, et montrant les cicatrices des blessures qui les brutaux avaient fait subir à ses frères et à sa mère. Cette dernière, qui avait survécu aux mutilations que les assassins lui avaient infligées, put être retrouvée, et elle eut le bonheur de serrer dans ses bras sa pauvre fille.

On m'a rendu ma mère, s'écriait celle ci; mais qui me rendra mon honneur! Et dans un transport de désespoir qui touchait au délire, elle se frappait la poitrine, s'arrachait les cheveux, se déchirait les vêtements. Enfin les larmes vinrent la soulager, et ce désespoir se calma devant l'assurance qui lui fut donnée que justice lui serait rendue. En effet, Fuad-Pacha, profondément ému de cette scène, a fait aussitôt mettre en jugement ces quatres brigands, qui après un court interrogatoire qui a prouvé toute leur culpabilité, ont été condamnés à être pendus.

Un assez grand nombre de chrétiens indigènes avaient, au milieu des scènes affreuses qui désolaient Damas, embrassé l'islamisme. Ils pétitionnent aujourd'hui auprès de Fuad Pacha pour obtenir des secours. Il n'est objecté que pour échapper à la mort; aussi S. Exc. a-t-elle chargé le docteur Roussignan et Danisch-Effendi de faire leurs efforts pour les ramener dans le giron de leur Eglise primitive. Ces malheureux ont hésité d'abord; mais quand ils ont été bien pénétrés de la sincérité des intentions de S. Ex., beaucoup tente appréhensions, Ils ont demandé à être envoyés à Beyrouth. Ils feront partie des caravanes qui se rendent chaque semaine dans cette ville.

Des crieurs publics, parcourant la ville dans tous les sens, au son des tambours militaires, ont réclamé, au nom de Fuad-Pacha, les enfants, jeunes filles, femmes et hommes, ceux mêmes qui se sont convertis à l'islamisme et qui se trouvaient retenus parmi les musulmans.

Plusieurs de ces personnes ont déjà été rendues à la liberté, et se trouvent actuellement dans la forteresse avec les chrétiens.

Le quartier Dilka Naval-Mahalessi est évacué par les musulmans, qui doivent céder leurs demeures aux chrétiens dont l'intention est de rester à Damas. De plus, en ce moment, Fuad-Pacha s'occupe de l'achat d'une vaste habitation musulmane qui sera affectée, à tour de rôle, à la célébration des offices des différents rites chrétiens, etc.

Garibaldi a Naples.—Nous extrayons d'une correspondance de Naples, en date du 8 septembre, les passages suivants:

Le 7, à neuf heures, la population est que Garibaldi arriverait dans une heure par le chemin de fer de Castellamare. Un grand nombre de drapeaux aux armes de Savoie ornèrent instantanément la ville, la garde nationale se réunit. On entrait facilement dans la salle du chemin de fer, il y avait peu de monde. Déjà apparaissaient par la ville des personnages vêtus en garibaldiens, décorés de médailles et de pistolets; le général lui-même ne s'était montré qu'avec le doit de ses principaux officiers; ceux-là ont une mise de vrais soldats qui ne permet guère de les confondre avec les troupes napolitaines. Le général Garibaldi est venu vêtu de sa chemise rouge, sur la tête il avait un feutre noir flexible; il ne saluait d'abord que de la main et paraissait fatigué. Devant lui marchait, portant une carabine à je ne sais combien de coups, l'Anglais qui l'accompagne et qui s'est fait une certaine célébrité dans l'expédition. En sortant de l'embarcadère, je rencontrai M. Liborio Romano dans la foule.

"Dès le matin du 7, sur des paroles mal interprétées du général Garibaldi, une sorte de gouvernement provisoire s'était constitué, tous membres du comité *cavouriste* de l'ordre s'y étaient glissés. Ils se croyaient gouvernement, et vers onze heures lancèrent une proclamation ainsi conçue:

Italie et Victor-Emmanuel.

"Le gouvernement provisoire de Naples décrète:

"Le général Garibaldi est proclamé dictateur du royaume.

(Signé.) RICCIARDI, LIBERTINI, AGRESTI, CARRACIOLO, COLONNA, CONFORTI, PISANELLI."

"En même temps, le *comité d'action* (celui qui précédemment n'avait pas voulu agir les jours précédents, tandis que le *comité de l'ordre* avait échoué dans ses tentatives pour faire un peu de désordre, afin de créer, sous ce prétexte, une autorité en face de celle qu'allait saisir Garibaldi, mais annonçait qu'il avait eu à Salerne un assez long entretien avec le général Garibaldi (*l'avoro d'un non breve colloquio*). Le général les mit tous d'accord en se fâchant rudement, menaçant ces écrivains de les faire emprisonner sur l'heure, et déclara que le gouvernement, c'est lui. Après tout, il a le droit de conquête et surtout le droit *du plus digne*. Dans la journée on a fort remarqué certaines paroles prononcées par le général, elles donnent à croire que cette phrase de la proclamation: "Nous serons maîtres, chez nous," *piercia o non piacerà agli prepotenti della terra*, qu'il place en déplaise aux prépotents de la terre." n'est pas toute à l'adresse de l'empereur d'Autriche. Votre autre correspondant vous en parlera sans doute en mesure de vous parler de ces choses avec plus de certitude que moi.

"Un mot encore. Le général Garibaldi a permis la presque-totalité de la conquête du royaume de Naples et 15 ou 16 années en ses fonctions. Le parti mazziniste va sérieusement commencer; l'idée commence à poindre.

"Le noce de S. S. avait arboré à son hôtel le drapeau tricolore français. Les ministres de Russie, d'Espagne, d'Autriche, ont à peine ceux de France et d'Angleterre attendent des instructions. La ville est tranquille, mais surabondance de poignards, de piques, de costumes et d'attitudes tragiques. Le général Garibaldi a célébré la fête de *Piedigrotta*. J'ignore les détails, et ce n'est que nous avons eu jeune à se rapprocher le premier orage de l'année. C'est quelque chose pour le peuple napolitain qu'une pareille coïncidence. Espérons que le tout produira cette liquéfaction du sang de saint Janvier réunion et que l'équilibre sera rétabli."

Suisse.—Les journaux de Lausanne contiennent le texte suivant d'une circulaire adressée par le conseil d'Etat du canton de Vaud aux préfets, et par eux aux municipalités et aux citoyens du canton:

Lausanne, le 9 septembre 1860.

"Messieurs,

"Les pavillons étrangers arborés dans les réunions publiques, dans les pensionnats et à bord des bateaux amarrés dans nos ports, ont été jusqu'à présent à l'abri d'outrages et de violences; le respect pour le symbole de la nationalité, prescrit par le droit des gens, religieusement observé par les peuples civilisés, et qui doit être tout entière, surtout par les républiques, n'avait jamais, que nous sachions, été oublié dans notre canton.

"Ce principe, qui a son fond est fortement gravé dans les mœurs et dans les mœurs du pays, vient de subir une fâcheuse exception, par les scènes qui, tout récemment, ont eu lieu dans deux ports de la rive vaudoise du Léman. Comme ces actes peuvent se reproduire d'un instant à l'autre, par les mêmes causes et dans des circonstances analogues, le conseil d'Etat doit avertir ses administrés des conséquences graves qui peuvent en résulter, et ordonner des mesures efficaces en vue d'éviter et de prévenir leur retour.

"Tout en faisant la part des circonstances, une méconnaître d'un côté ce que peut avoir d'affecté chez nos voisins d'outre-lac le déploiement d'étrangers sur leurs barques et bateaux, d'un autre côté, tout en tenant compte du froissement vrai ou exagéré que peut éprouver le sentiment national persécuté chez quelques personnes par le langage offensé de certains jours ou d'une autre manière, aucune de ces circonstances, aucune de ces raisons, ne saurait justifier ni même excuser l'atteinte portée à un pavillon.

"Chacun sait que toute manifestation outrageante contre les couleurs d'une nation constitue une injure contre cette nation, injure qui peut devenir une cause, bien vite, qui une agression n'a pas été faite et acceptée de part et d'autre. Dès lors il est aisé de comprendre quelles pourraient être pour notre pays les suites d'une manière d'agir téméraire et irréfléchie à cet égard.

"On ignore pas les accusations de toutes sortes que la malveillance se plaît à inventer dans l'unique but d'indisposer contre nous le gouvernement d'un État voisin. Il vous est d'un intérêt de la part du Vaud à ce permettre des actes hostiles contre le pavillon de ce pays, dans nos

ses bu affaires, et si la voix de la raison commence celle de l'autorité était méconnue, se donnerait-on pas là même une espèce de sanction à l'esprit qui a dicté les accusations dont il s'agit?

"Que les autorités, que les citoyens doués de bon sens et animés de sentiments empreints d'un vrai patriotisme, veillent donc attentivement sur ce qui se passe autour d'eux et interviennent, le cas échéant, avec énergie, afin qu'à l'avenir nous n'ayons pas derechef à déplorer des actes compromettants pour l'honneur et l'existence du pays.

"Telle est l'invitation que le conseil d'Etat vous adresse, messieurs et dont il vous charge de faire part aux municipalités ainsi qu'aux citoyens de votre ressort.

"Agréez, etc." (Suivent les signatures.)

FAITS DIVERS.

—On lit dans l'*Union*:

"M. de Gramont vient d'envoyer à Paris un magnifique portrait photographié représentant Jules César, et qui a été pris sur une statue existant au Capitole,—la seule originale que l'on ait de ce grand homme. Ce portrait avait été demandé par l'Empereur, qui s'occupe comme on le sait, d'écrire la vie de Jules César."

—Une dame anglaise, la comtesse de K......, habite une villa aux environs de Paris, n'ayant avec elle que deux serviteurs qu'elle a amenés d'Angleterre: une gouvernante, dame âgée qui l'a élevée, et John V...., son domestique, qui n'a pas encore atteint sa vingtième année.

La comtesse vit dans la plus profonde solitude, et John s'était plaint à ses connaissances de la triste vie qu'il menait et les avait priées de lui chercher une place, ne voulant pas, disait-il rester sans cesse enfermé.

Un de ces jours derniers, il annonça à la comtesse qu'il abandonnait son service pour retourner en Angleterre, d'il ne réussissait pas à se placer à Paris; il quitta la villa.

La comtesse ne s'en inquiéta pas davantage; elle écrivit à des amis de Paris, pour qu'ils lui procurassent un autre domestique.

Or, l'avant dernière nuit, vers une heure du matin, Mme de K.... sommeillait à demi, dans sa chambre à coucher qu'éclairait la faible lueur d'une veilleuse. Soudainement un léger bruit l'éveilla et fixa son attention. Bientôt la porte s'ouvrit, et un homme pénétra dans la chambre; saisie de crainte, elle n'osa bouger.

Elle vit l'homme hésiter d'abord à s'avancer; cependant, après avoir écouté quelques instants, il entra, alla droit à un secrétaire, l'ouvrit sans le forcer, la clef étant dessus, fouilla rapidement s'empara d'une somme de 10,000 fr. en banknotes, et s'esquiva sans même refermer ni le meuble ni la porte de la chambre.

La comtesse, par prudence, n'avait pas bougé, mais elle avait pu examiner le voleur, et quoiqu'il eût pris la précaution de se vêtir d'une blouse et de se coiffer d'un chapeau dont les larges bords étaient rabattus sur son visage, elle le reconnut parfaitement: c'était John, son ancien domestique.

Dès le lendemain matin, Mme de K.... dénonça le vol au commissaire de police. Ce magistrat parvint le jour même à découvrir, dans un hôtel garni du quartier Saint-Honoré, la retraite de John, et à retrouver en sa possession les 10,000 fr. volés.

John a été mis à la disposition de la justice.

COUR D'ASSISES DE L'YONNE.

La Cour d'assises de l'Yonne, séant à Auxerre, a consacré ses deux audiences des 23 et 24 août à une affaire d'empoisonnement.

L'accusé était un nommé Manciaux, veuf, qui avait épousé en secondes noces une fille Jobert, âgée de trente trois ans. Pendant une maladie que fit sa femme, Manciaux versait dans ses boissons un liquide renfermé dans une petite fiole représentée à l'audience, et reconnue pour avoir contenu de l'arsenic tenu en dissolution dans un peu d'eau rougie.

La femme Manciaux n'a pas cependant succombé à ces tentatives, mais elle est dans un état déplorable. Pâle, d'une lividité cadavérique, son regard est éteint; ses cheveux, devenus rares, paraissent sans vie, et de plus elle a perdu l'usage des bras et des jambes. Elle a été amenée à l'audience sur un brancard; et deux Sœurs de charité de Seignelay la portent à bras sur un fauteuil au seuil de la Cour, en présence du jury et de la Cour.

Les principaux témoins à charge sont d'abord la femme Manciaux et la mère de celle-ci. C'est cette dernière, qui a porté plainte contre son gendre et provoqué des poursuites.

Le ministère public représente Manciaux comme un homme d'une avarice sordide. Dans la femme qu'il épousait, il y a un an, dit-il, il voulait trouver une servante, et une servante qu'il n'aurait pas à payer. La femme est devenue malade, ne rendait plus de services et demandait des soins: il l'a empoisonnée à maintes reprises et avec une implacable férocité.

Malgré les efforts du défenseur, qui déclare tout d'abord n'avoir pu obtenir ni détails ni éclaircissements de son client, le verdict du jury a été complètement affirmatif et n'a pas accordé à l'accusé de circonstances atténuantes.

La fin de l'audience a donné lieu à une scène des plus émouvantes.

Après la rentrée du jury, dont la décision est déjà connue, on introduit Manciaux, et lecture du verdict est de nouveau donnée par le greffier.

Le président ordonne à l'un des gendarmes d'en faire connaître le résultat à l'accusé qui a l'oreille très dure.

Le condamné—Le jury a dit que vous êtes coupable.

Le malheureux n'entend pas, et ce n'est qu'après de violents efforts que les gendarmes parviennent à lui faire comprendre le mot: "Condamné!"

"Condamné! Hélà! mon Dieu! murmure Manciaux d'une voix faible et sans paraître comprendre encore la terrible portée du verdict!"

M. le procureur impérial, d'une voix émue, requiert l'application de la loi.

M. le président demande au défenseur, Me Rannelle, s'il n'a rien à dire sur l'application de la peine.

Après quelques paroles habiles par lesquelles celui-ci cherche à conserver à son client les suffrages de commisération de la Cour, la Cour se retire dans la chambre du conseil. Pendant la suspension de l'audience, Manciaux fixe à plusieurs reprises ses yeux sur sa femme; ses lèvres s'agitent, mais il lui est impossible de faire aucun mouvement; ses larmes paraissent; il se cache la figure entre les mains. La femme Manciaux semble essayer quelques larmes. Avant la reprise de l'audience, elle est emportée hors de la salle sur les bras des Sœurs de charité.

La Cour rentre en séance, et M. le président prononce un arrêt qui condamne Manciaux à la peine de mort, et ordonne qu'il sera exécuté sur la place publique de Sens.

Un long frémissement parcourt l'auditoire au prononcé de cet arrêt.

M. le président invite les gendarmes à en donner connaissance à l'accusé, en lui faisant savoir qu'il a trois jours pour se pourvoir.

Un gendarme crie vainement et à plusieurs reprises à l'oreille de l'accusé: Vous êtes condamné à la peine de mort!

Le malheureux homme fait signe qu'il n'a point entendu. L'émotion de l'auditoire est à son comble, et la Cour ne paraît pas à l'abri des impressions douloureuses que lui cause cette scène. Enfin le mot de *mort* arrive à l'oreille de Manciaux, dont les traits se bouleversent: ses jambes fléchissent, il lève les bras au ciel en joignant les mains.

M. le président: Gendarmes, emmenez le condamné!

Manciaux se tourne subitement vers la Cour, vers le jury, vers l'auditoire, avec des gestes de désespoir.

Au moment où les gendarmes l'emmènent, il aperçoit en passant devant le banc des témoins, une femme de son pays, la femme Moreau, et lui prend la main avec un geste d'adieu.

Amer de Hostetter.—Les milliers de personnes qui se servent de cet excellent remède pour la dyspepsie la maladie de foie et les maladies qui en proviennent sont averties que d'habiles imitations ont été répandues au Sud et dans l'Ouest, et fairont peut-être par se trouver dans la plupart des Etats de l'Union. Nous exposons conséquemment que les acheteurs ne négligent pas d'examiner l'étiquette sur laquelle doit paraître la signature du propriétaire, et la bouteille sur laquelle les mots "Dr J. Hostetter's Stomach Bitters," soufflés dans le verre. Ces mots soient en entiers sur le goulot qui recouvre le bouchon. A partir du 1er janvier 1861, nous placerons une nouvelle gravure au coin avec notre signature, et l'étiquette devra [illegible] pour éviter les imitations.

1 oct—1f HOSTETTER & SMITH

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

AMPHITHÉATRE DE SPALDING ET ROGER. SPALDING et ROGER, Propriétaires. G. C. QUICK, Directeur.

MERCREDI et JEUDI, 3 et 4 octobre 1860.—Troisième et quatrième représentation des MESSRS DE RUMSEY ET NEWCOMB.

Les troupes de monde entier égal. Le programme est d'une excellence constante, comprenant: LE DERNIER DES MOHEGIANS, OLD KENTUCKY, ainsi que les plus agréables du fameux BONNE, et le célèbre HERNANDEZ et la favorite LITTLE BOBY, accompagnés par le grande double troupe.

ADMISSION, 50 cents; Colorés et domestiques, 25 cents; les enfants à moitié. Les portes s'ouvrent à 6¼ heures et le rideau se lève à 7½ heures. Les billets peuvent s'ouvrir à 11 et le jour du concert [illegible] à 8 heures du soir. [illegible]

3 oct J. T. CLARK, agent

[illegible] Pompiers' [illegible] McMilland, chef des pompiers [illegible] nombreux amis qu'on [illegible]

F. MOREAU, Jr.

UN jeune homme de 25 ans, parlant anglais, français, allemand et espagnol, connaissant bien les affaires et les écritures en général, avantageusement connu dans cette ville et parfaitement recommandé, désire trouver une place de teneur de livres ou de commis, soit dans une maison de commerce, soit bien de consignations. Il [illegible] à l'étranger [illegible] s'adresser à ce bureau, à B. L., boîte No. 5. [illegible] 3 oct—1f

Charbon! Charbon!!

Charbon Pittsburgh, Anthracite et Cannell de Liverpool, à vendre aux plus bas prix de marché, par

F. V. BERNARD, Encoignure des rues de la Douane et Bienville. 3 oct—6m

ATTENDU par le John Carver de Bordeaux—50 barils de [illegible] à vendre par TARSOURY, OLIVIER & Co, Rue Royale No 27. 3 oct

CIGARETTES DE LA HAVANE.—16 caisses pâleur, des meilleures marques, reçues [illegible] d'un débarquement du brick A. A. Chapman, arrivé de la Havane, à vendre par E. TROISGROS, 18, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille-Levée. 3 oct

RHUM DE LA HAVANE—25 pipes rhum blanc et arrivée de la Havane, à vendre par E. TROISGROS, rue de la Douane, No 18, entre Chartres et Vieille-Levée. 3 oct

CIGARETTES DE LA HAVANE—6 barils, en débarquement du brick Venus, arrivé de la Havane, à vendre par E. TROISGROS, [illegible] Douane, No 18, entre Chartres et Vieille-Levée. 3 oct

CIGARES DE LA HAVANE—117,000 cigares des marques Intimidad, El Orbe, Flor Sevillana, en débarquement du brick Venus, arrivé de la Havane, à vendre par E. TROISGROS, rue de la Douane, No 18, entre Chartres et Vieille-Levée. 3 oct

TABAC DE LA HAVANE—[illegible] balles tabac en feuilles, en débarquement du brick Venus, arrivé de la Havane, à vendre par E. TROISGROS, rue de la Douane, No 18, entre Chartres et Vieille-Levée. 3 oct

MIEL DE LA HAVANE—[illegible] barils et en [illegible] à vendre par E. TROISGROS, rue de la Douane, No 18, entre Chartres et Vieille-Levée. 3 oct

HUILE DE LIN—[illegible] gallons en barriques et barils, à vendre par W. H. VREDENBURGH, 98 Vieille-Levée. 3 oct

VITRES FRANÇAISES—[illegible] boîtes à vendre par W. H. VREDENBURGH, 98 Vieille-Levée. 3 oct

[illegible]

ATTENTION.

☞ Nous appelons l'attention des acheteurs sur la grande vente de marchandises sèches bottes, souliers, manteaux en draps et couvertures avariés, qui aura lieu aujourd'hui, 3 courant, à 10 heures A. M., au magasin d'encan de MM. G. Lennonant, Blache & Co, No 30, rue de Chartres.—Conditions à la vente.

☞ Avis d'encanteurs.—La vente de quincaillerie, coutellerie, &c, qui devait avoir lieu mardi le 2 courant par M. Bernett Jr, est renvoyée à jeudi le 4 courant à 10 heures A. M., à cause du mauvais temps. Voir aux annonces des ventes d'encanteurs, les acheteurs trouveront leurs intérêts à assister à cette vente.

☞ Nous appelons l'attention du commerce sur la vente à l'encan par Bernard Turpin, d'eaux de vie françaises, vins, liqueurs, etc, porter &c, qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures au magasin de l'encanteur Mr. A. Coutin, No 34 rue Bienville, entre les rues de Chartres et Vieille-Levée. 3 oct

PASSAGE POUR LE HAVRE.

Le beau trois-mâts FELICIA, 1000 tonneaux, partira prochainement pour le Havre. Un ou deux passagers peuvent encore se procurer des cabines dans une chambre élégante et confortable en s'adressant sans délai à l'armateur soussigné.

On demande pour le même navire une femme de chambre ou une personne qui voudrait travailler pour son passage dans cette capacité.

2 oct—☞ BERNARD KOCK, 73, rue Carondelet.

AVIS D'ÉLECTION.—Par suite de la proclamation de Son Excellence THOMAS O. MOORE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, portant la date du 21 de septembre 1860, les électeurs qualifiés de cette paroisse de la paroisse d'Orléans, à l'effet de choisir un député, sont par le présent notifiés qu'une ÉLECTION sera tenue le MARDI, sixième jour de novembre 1860, pour un Commissaire du Bureau des Travaux Publics pour le Premier District.

Les polls seront ouverts dans chaque arrondissement d'élection depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi, ledit jour, six de novembre 1860, à l'effet de recevoir les bulletins des électeurs qualifiés de cette portion de la paroisse d'Orléans, qui sera sous la surveillance des Commissaires et Greffiers qui seront désignés par l'autorité compétente.

L'élection devra être conduite et les retours en triplicata devront être envoyés au soussigné, chargé de les transmettre, conformément à la loi.

Bureau du Shérif, Paroisse d'Orléans, le 1er octobre 1860.

2oct E. T. PARKER, Shérif.

AVIS D'ÉLECTION.

Par suite de la proclamation de Son Excellence THOMAS O. MOORE, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, datée du 7 de septembre 1860, les électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans, sont par le présent notifiés qu'une élection sera tenue le MARDI, 6me jour de novembre 1860, à l'effet de choisir six électeurs pour Président et Vice-Président des Etats-Unis, comme suit:

Un électeur pour le Premier District Electoral composé des paroisses de Plaquemines et St-Bernard, du Troisième District de la Nouvelle-Orléans et du faubourg Trémé.

Un électeur pour le Second District Electoral, composé du Second District de la Nouvelle-Orléans, (à l'exception du faubourg Trémé,) et le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un électeur pour le Troisième District Electoral, composé du Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, de cette partie de la paroisse d'Orléans qui se trouve sur la rive droite du fleuve Mississippi, des paroisses de Jefferson, St-Charles, St-Jean-Baptiste, St-Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche et Terrebonne.

Un électeur pour le Quatrième District Electoral, composé des paroisses de St-Tammany, Washington, Livingston, St-Hélène, Est-Feliciana, West-Feliciana, Pointe-Coupée, Est-Bâton-Rouge, Ouest-Bâton-Rouge et Iberville.

Un électeur pour le Cinquième District Electoral, composé des comtés des Attakapas et Opelousas, et des paroisses Rapides et Avoyelles.

Un électeur pour le Sixième District Electoral, composé des comtés de Natchitoches, Ouachita et Concordia, et des paroisses Catahoula et Franklin.

Les polls seront ouverts dans chaque arrondissement d'élection, depuis 8 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M., le dit jour, 6 de novembre 1860, à l'effet de recevoir les bulletins des électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans, sous la surveillance des commissaires et greffiers qui seront désignés par l'autorité compétente.

L'élection devra être conduite et les retours en triplicata devront être envoyés au soussigné, chargé de les transmettre conformément à la loi.

Bureau du shérif, paroisse d'Orléans, le 20 de septembre 1860.

1er oct— E. T. PARKER, shérif.

Changement de domicile.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public qu'ils ont quitté leur magasin "Maison Rouge" entre les deux marchés, et fait l'ouverture d'un nouveau magasin de gros No 82, rue du Canal, où ils auront constamment un assortiment considérable de marchandises sèches qu'ils offriront au plus bas prix. Les marchands de la ville et de la campagne sont invités à visiter leur établissement.

1oct—1f TURCOTTE & BLANCARD.

—AVIS—

Les soussignés préviennent leurs amis et le public en général qu'ils ont transféré leurs marchandises du Magasin Rouge au coin du magasin Jackson, encoignure Ste-Anne et Chartres, où ils auront toujours en main un assortiment complet de marchandises des plus fraîches nouveautés.

1oct TURCOTTE & BLANCARD. Magasin Jackson

Habillements confectionnés MALARD & TOOKER,

Encoignure des rues du Canal et de la Vieille Levée.

NOUS avons reçu tout récemment un GRAND ASSORTIMENT D'HABILLEMENTS A LA MODE, de toutes qualités et en différentes qualités pour notre marché. Nous offrons en vente à nos pratiques et au public en général, notre stock aux prix les plus modérés.

Notre assortiment comprend les articles suivants:

[illegible]

Une ASSORTIMENT GENERAL D'HABILLEMENTS DE QUALITÉS MOYENNES ET COMMUNES.

—AUSSI—

Une grande variété d'articles de toilette, tels que chemises en couleur avec devants bouffants, chemises blanches et couleur, qualités assorties, gilets de laine et de flanelle française et américaine, en soie et coton, cravates et écharpes, mouchoirs de soie, cravates, cols, &c., &c.

Habillements pour jeunes garçons et jeunes gens.

Nous venons de déballer un assortiment de vêtements d'hiver pour jeunes garçons et jeunes gens, tels que paletots, sacs, jaquettes, surtouts, gilets de dessous, pantalons, &c, &c. MALARD & TOOKER, 1er oct—6f—8m coin Canal et Vieille-Levée.

AUX HABITANTS.

MALARD & TOOKER,

Encoignure des rues Canal et Vieille Levée.

NOUS avons en magasin un GRAND ASSORTIMENT D'HABILLEMENS D'HABITATIONS POUR L'HIVER, pour hommes et femmes, ainsi que les plus belles qualités de tout âge.

Ces habillements sont connus très solidement et ne laissent rien de désirer sous le rapport de la qualité des étoffes. De plus, étant rangés avec beaucoup de soin, ils sont confectionnés en proportions exactes, de manière à ne gêner en rien le travail.

Les habitants peuvent compter que nous ne leur fournirons que ce qu'il y a de mieux en habillements de ce genre, et que nous apporterons notre effort pour rendre notre évaluation aussi parfaite que possible.

1 oct—6f v 8 m MALARD & TOOKER, Encoignure Canal et Vieille-Levée

GRAND DEBALLAGE.

MAISON RILLIEUX & REGGIO,

160 rue Bourbon,

NOUS avons reçu de Paris et de New-York, un grand assortiment de marchandises pour l'automne et l'hiver.

Notre stock comprend en partie les articles suivants: Bastage anglais couleur, double jupes et volants, Barège français velouté; Robes gourdines à disposition; Mousseline laine unie et imprimée; Mousseline laine imprimée, Robes fantaisie; Mérinos français couleur; Mérinos français et anglais; Cachemire français; Mérinos imprimé; Cachemire imprimé; Reps couleur et noir; Velours côtelé et imprimé; Foulard laine pour robes; Valenciennes; Tartan tissé riches Oriselle laine; Châly couleur; Ecossais laine; Alpaca couleur et rayé; Foulard couleur; Taffetas couleur, écossais et uni; Napolitaine noir et couleur; Gros d'Ecosse; Gros de Rhin noir; Taffetas noir 7/4 pour châles; Châles bérège couleur et noir; Châles grenadine couleur et noir; Châles mérinos couleur; Cachemire à galerie noir et couleur; Châles Anglais à glandes; Châles mérinos d'Ecosse noir et couleur; Châles tricot et tartan; Sets jaconat et mousseline brodée; Sets valenciennes; Cols jaconat et mousseline brodés; Cols guipure blanc et noir; Cols valenciennes; Cols crêpe noir; Mouchoirs batiste, mouchoirs à ourlet; Mouchoirs à ourlet et brodés; Voilettes noires; Voilettes noir et couleur; Voilettes crêpe et couleur et noir; Voiles crêpe et gaze noir; Manteaux drap; Mantilles velours; Tarlatane; toile d'Irlande 4/4; toile à taie d'oreiller, Toile à drap 8/4, 9/4, 10/4, 12/4; Cotons bleus et doux 7/8, 4/4, 5/4, 6/4, 10/4, 12/4; Molleton blanc, écru et gris; Bas blancs et écrus; Bas mérinos; Bas filoselle et en soie; Bas gris français; Chaussettes blanches et ecrues; Chaussettes mérinos blanc et gris; Chaussettes blanches et écrues pour enfants; Bas blancs et écrus pour fillettes; Chemises et caleçons mérinos pour hommes, femmes et enfants; Bonnets de laine pour homme; Bonnets coton blancs; Indienne à meubles unie et à dessins; Indienne grise; Indienne française pour robes; Indienne anglaise et américaine; Mérinos blanc et gris [illegible] Couvertures 11/4 et 12/4; Couvertures grises; Couvertures laine et coton pour bercaux; Flanelle blanche, bleue, rouge et grise; unie et croisée; Tartan à carreaux; Drap de dames noir et couleur; Drap noir; Drap pilote; Drap Castor; Casimir noir et fantaisie; Tweeds; Kentucky Jeans; Cottonade; Droguet, Shirting, striped; Bonnets de laine, 4/4, 12/4; Rugs; Tapis de table; Parapluies coton et soie; Bonnets; Marquises riches; Gants Jouvin, noirs et autres; Gants castor et chamois; Gants soie et filoselle; Gants d'Ecosse; Gantelets soie noirs et couleur; Gantelets fil d'Ecosse noirs et couleur; Gants pour enfant; Ouvré d'Ecosse; Gros noir et [illegible]; Serviettes de table à liteaux et à colorées; Serviettes de toilette; Huckabuck; Serviettes damassées; Demande pour nappes; Corsets pacotille; Mousseline à corsets; Mousseline unie; Mousseline guipure; Mousseline Jacquard 8/4, 10/4; Rideaux mousseline brodés; Rideaux bobinet brodés; Piqué blanc, Piqué molleton; Brillante blanc; Couvertures piquées pour bercaux; Couvre-pieds piqués 12/4; Un assortiment complet d'articles pour deuil, comprenant alpaca noir, mousseline laine noire [illegible], cachemire et cachemire noir, mérinos noir, bombazine, alépine, barège, mousseline, velours, rubans noirs, dentelle noire, barège, crêpe de Chine, [illegible] Pelisses, Rubans, Eau de Cologne véritable, eau des Floridas, eau Louis d'Orsay, Coiffures et couvre-chefs, fils et bordures à poulies. 1 oct

Poisson nouveau.

EN débarquement du navire Rufus Choate, arrivé de Boston—

[illegible] barils maquereaux nouveaux No 2.
25½ barils do do No 2.
25 barillets do do No 2.
[illegible] barils gros maquereaux No 3.
25½ barils gros do No 3.
25 barils maquereaux moyens No 3.
25½ barils do do No 3.
25 do petits maquereaux No 3.
25 do do do No 1.
25½ do do do No 1.
25 barillets do do No 1.
200 caisses harengs Magdalen.
200 do morue sèche.

A vendre par FRED. AVET, rue Vieille-Levée, 1oct—6f Nos 80 et 81, entre Bienville et Conti

GENIÈVRE de Hollande—50 pipes de la marque Scambeard, à vendre par W. H. VREDENBURGH, 98, Vieille-Levée. 3 oct

IRISH WHISKY—10 pipes importation directe, en dépôt, à vendre, par W H VREDENBURGH, 98 Vieille Levée. 3 oct

EAU-DE-VIE de Cognac—300 colis en douane, de marques connues, à vendre par W H VREDENBURGH, 98 Vieille-Levée. 3 oct

THÉS—500 colis de thé noir et vert de toutes qualités, à vendre par W H VREDENBURGH, 98 Vieille-Levée. 3 oct

BEURRE—En débarquement du steamship De Soto, arrivé de New-York—50 tinettes beurre Goshen extra. A vendre par FRED. AVET, Vieille-Levée, 1oct—6f Nos 80 et 81, entre Bienville et Conti

WHISKY—100 barils de rectifié, à vendre par GABRIEL PASCAL, 1 oct No 97, rue Vieille Levée.

PORC—100 barils mess, prime et rump, à vendre par GABRIEL PASCAL, 1 oct No 97, rue de la Vieille Levée

BACON—Epaules, plats-côtés, et jambons prime, à vendre par GABRIEL PASCAL, 1 oct 97, rue de la Vieille Levée

BŒUF—50 barils mess pour familles, 100½ do do do à vendre par GABRIEL PASCAL, 1 oct 97, rue de la Vieille Levée

JAMBONS—50 tierçons jambons de Duffield, sucrés en cuire, à vendre par GABRIEL PASCAL, 1 oct 97, rue Vieille Levée

GRAISSE—50 tierçons et barils graisse prime, en barils et barillets, à vendre par 1 oct GABRIEL PASCAL, Vieille Levée No 97

MAQUEREAUX—50 barils gros maquereaux No 3, 100½ do do do de tirage No 3, 200 do de Nos 2 et 3, 100 barillets Nos 1 et 3 en magasin, à vendre par GABRIEL PASCAL, 1 oct Vieille Levée No 97

FARINE—[illegible] barils farine extra, superfine et fine, à vendre par GABRIEL PASCAL, 1 oct Vieille Levée No 97

RIZ—50 tierçons riz prime de la Caroline, à vendre par GABRIEL PASCAL, 1 oct 97, rue de la Vieille Levée

MAGNOLIA whisky—50 barils Magnolia whisky de J. B. Fite, en débarquement, à vendre par [illegible] Otard, à vendre par [illegible] 1 oct [illegible] rue [illegible]

CLUB DES BELL KNIGHTS.

Le club se réunira MERCREDI soir, 3 octobre, à 8 heures et demie, en uniforme complet pour se rendre au Mass Meeting qui doit avoir lieu dans la rue du Canal. Par ordre du Président, FRANCIS V. DUPLESSIS. OSCAR LEBLANC, secrétaire. 3oct—2f

ATTENTION!

Mounted Squatter Sovereigns.

A une réunion qui a eu lieu lundi 1er octobre, les officiers suivants ont été unanimement élus: EDGAR DEVERBOT, président. FLORIAN LAROB, vice-président. J. P. DEVRON, secrétaire. H. CASSARD, trésorier. PLACIDE BIENVENU, maréchal. J. T. BERNARD, aide-maréchal.

Il a été aussi résolu que ce club se réunirait mardi, jeudi et vendredi de cette semaine, à 7 heures et demie du soir, dans les salons du club central de Douglas et Johnson, rue Royale.

Les partisans de l'élection de Douglas et Johnson qui voudraient devenir membres de ce club sont invités à se rendre à ces réunions.

Par ordre JOS. P. DEVRON, Secrétaire. 2 oct—3f

DIRECTION DES ÉCOLES PUBLIQUES DU 3e DISTRICT.

Bureau du secrétaire. AUX ENTREPRENEURS.

UN plan et le cahier des charges d'une maison d'école qui doit être bâtie dans le Troisième District sont déposés à ce bureau et peuvent y être examinés. On recevra des propositions cachetées jusqu'au 27 du courant. AUG. CASSARD, secrétaire. 1er octobre—15

TAXES D'ETAT.

Avis aux Contribuables.

LES Tableaux d'Assessment du 7eme, 8eme et 9eme Wards (Troisième District) seront ouverts pour être examinés et certifiés, dans l'office du Recorder, rue des Champs Elysées, près de l'encoignure Grands Hommes, pendant trente jours, à partir du 1er octobre 1860, tous les jours, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. WEBSTER LONG, 1er oct—30 Recorder du 3me District.

AVIS AUX CONTRIBUABLES DU DEUXIEME DISTRICT.

AVIS est donné aux contribuables du Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans que les tableaux d'assessment d'Etat de 1860 sont maintenant ouverts aux personnes. Toutes les personnes qui s'y croiraient lésées sont priées de s'adresser au bureau No 52, rue Royale, entre Royale et Chartres, où les tableaux sont actuellement exposés pour le public, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi (les dimanches exceptés) et resteront exposés pendant trente jours à partir du 1er octobre. ANATOLE BLACHE, 1er oct—30 Recorder du Deuxième District.

EXPOSITION DE Belles SOIERIES de fantaisie POUR ROBES, AUX PLUS BAS PRIX.

JOHN TODD,

13 & 14.. Rue de Chartres...13 & 14

Venant de recevoir des fabricants, EN CONSIGNATION, Un immense STOCK de SOIERIES DE CHOIX

Il le vendra aux très bas prix suivants:

10,000 yards de soieries riches pour robes, à 75 c/val. $1 50
3000 do de super. do $1 00 " 2 50
2000 do de très riches do 1 25 " 2 50

EGALEMENT

Un grand choix de Soieries moirées unies et à dessins, A AUSSI BAS PRIX.

Un examen de ces marchandises est respectueusement sollicité. 2 oct—3

No 127, rue du Canal.

U. LAROUSSINI & Co

Ouverture, LUNDI, 1er octobre.

1,500 burnous, manteaux et mantelets du dernier genre, soit pour dames et enfants, de $1 50 à $75 00.

Les dames trouveront que ces marchandises sont à meilleur marché qu'on les ait jamais offertes sur place.

Mantelets pour enfants à $1 50
do do dames de $4 50 à $35
Burnous de $12 00 à $75 00

U. LAROUSSINI & Co, No 127, rue du Canal, bâtisses Touro

Dents artificielles.

J. A. CASADAVANT,

DENTISTE, 148, rue Royale, entre St-Pierre et Toulouse.

Pose une ou plusieurs dents en fait un dentier avec gencives, selon des procédés perfectionnés et au moyen de la pression atmosphérique, qu'il garantit comme devant exercer toutes les fonctions des dents naturelles.

Sa réputation et son succès sont si bien connus des plusieurs années en Louisiane, qu'il n'a pas besoin d'autre recommandation.

Consultations en français, en espagnol et en anglais. 19 mai—1a

A LOUER.

Le No 5, Maison Pontalba, rue St-Anne, possession immédiate.—S'adresser à S. PEYCHAUD, au bureau de la Compagnie d'Assurance Home. 3oct—6f

A LOUER

AU trois chambres, rue des Ursulines, entre Bourgogne et Dauphine, deux salons, divisés par une porte à coulisses avec installation de gaz. On les louera meublées ou non. Pour plus amples informations, s'adresser au No 34 rue Toulouse, au 1er étage. 1oct—1f

A LOUER, à partir du 15 courant, le GRAND MAGASIN ou entrepôt, 28, rue Conti. S'adresser sur les lieux, au Dr LE MONNIER.

ÉPINGLETTE PERDUE.

PERDUE, dans la soirée du 27 septembre, au café ou près du café "Bon District Exchange" une petite épinglette en or de dix-huit petits diamants, ayant la forme d'une rose montée sur une tige en or, avec deux feuilles en or. La tige et les feuilles ont chacune un petit diamant; huit diamants et un centre forment la rose. La personne qui a trouvé cette épinglette sera généreusement récompensée en la remettant au No 64, rue Poydras, et obtiendra toute la reconnaissance du propriétaire, car c'est une vieille relique de famille. 2oct—2

$10 DE RÉCOMPENSE.

PERDU le 29 septembre, au faubourg Trémé, un PORTE-MONNAIE contenant: 1o—Un billet tiré par B. Barré le 5 septembre 1860, à un an, endossé par M. B. Lasaline, de la somme de deux cents piastres. 2o—Une pièce en or de $10, 2 pièces de $3 chaque, 2 de 2½ chaque, et une clef. Le paiement de ce billet ayant été arrêté, le public est prévenu de ne pas le négocier. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui rapportera le dit porte-monnaie et son contenu à PIERRE ROY, au bureau de M. Doriocourt, No 65, rue Toulouse. 2oct—3f

AVIS.

LA société qui existait entre les soussignés sous la raison LEONARD FASH & Co, est dissoute aujourd'hui du commun accord.

P. E. LAURANS ayant acheté l'intérêt de Léonard Fash, est chargé de liquider les affaires de l'ancienne maison. LEONARD FASH. P. E. LAURANS.

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1860.

P. E. LAURANS continuera le commerce de produits de l'ouest et les affaires de commission, à l'ancien local, rue des Magasins, No 61. Il espère mériter par son attention la confiance du public et sollicite pour le passé. L'appui des anciens clients de la maison. P. E. LAURANS.

En me retirant de la maison Laurans Fash & Co, je recommande avec plaisir mon associé, M. P. E. LAURANS, à mes anciens clients de la maison. LEONARD FASH. 2 oct—6f

Associé demandé.

UNE personne un peu versée en commerce et pouvant disposer d'une somme de HUIT à DIX MILLE PIASTRES, pourrait partager les profits d'un commerce lucratif et agréable. S'adresser par lettre à la poste, lettres G., boîte 169. Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1860. 1 oct—6f

Avis.

ON demande une bonne COUTURIÈRE parlant le français, pour le faire quelques ouvrages. Aussi—Des apprenties pour modes et couture. ED FROIDEVAUX, rue de Chartres, 22, 1oct—15f au premier.

Demande de place.

UNE dame très capable d'enseigner l'anglais, le français, la musique et les arts d'agrément, désire obtenir une place dans une famille, soit dans une institution. Elle préférerait une institution. Elle donnera les meilleures recommandations. S'adresser à SAM. H. TORREY, 1 oct—3 Commercial Place, No 12

UN jeune homme de dix-huit ans, acclimaté, demande une place dans un magasin de gros, comme de détail quelconque ou de commerce. Il parle le français, l'anglais et l'espagnol, a une bonne écriture et peut donner les meilleures recommandations. S'adresser à V. boîte 15, bureau de l'Abeille. 1oct—6f

SOIXANTE-UN MILLE cigares Bravos, Londres en magasin de Londres, Know-Something, assortis par le brick Vénus, de Havane, à vendre par ALVAREZ, FERNANDEZ & Co, 2 oct Rue Vieille-Levée, No 52

EN débarquement du steamship De Soto, capitaine Johnston, de New-York—1 caisse de 48 grandes boîtes asperges, extra-fines; 1 do de 48 boîtes asperges, superfines. A vendre par CAMILLE LACOSTE, 2 oct No 209, enc. Royale et Dumaine

ARRIVÉS, par le navire Reaper, capt. Kelly, de Londres—6 barils de 5 doux. chaque, mixed pickles de Crosse & Blackwell [illegible]

A vendre par CAMILLE LACOSTE, 2 oct No 209, rue Royale, enc. Dumaine

SAUCISSONS DE LYON—En magasin: 10 caisses de saucissons de Lyon de première qualité. A vendre par DUNTZE & Co, 2oct Encoignure Royale et Conti

FROMAGES Tête de Maure et Pâte Gruyère, par le Sadwy, du Havre—25 a. Têtes de Maure; 75 de Pâte Gruyère, à vendre par DUNTZE & Co, 2oct encoignure Royale et Conti

FROMAGE GRUYÈRE—Par le steamship De Soto, 3 barriques de fromage de Gruyère, supérieur. A vendre par DUNTZE & Co, 2oct encoignure Royale et Conti

PETITS POIS de Bryant—Reçu par le navire Globe, 50 caisses petits pois de Paris, à vendre par DUNTZE & Co, 2oct encoignure Royale et Conti

EN débarquement du Fanny Baker, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné—[illegible]

SUCRE de la Havane—[illegible] D. VIGNES & Co.

DEMOCRATIE NATIONALE.

BUREAU DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'ÉTAT DE LA LOUISIANE. Nouvelle-Orléans.

POUR PRÉSIDENT: STEPHEN A. DOUGLAS, DE L'ILLINOIS.

POUR VICE-PRÉSIDENT: HERSCHEL V. JOHNSON, DE LA GEORGIE.

Electeurs présidentiels:

Premier District—Col. MAUNSEL WHITE, Plaquemines, Electeur. CH. BIENVENU, St-Bernard, Substitut.

Deuxième District—PIERRE SOULÉ, Orléans, Electeur. W. G. MULLER, Orléans, Substitut.

Troisième District—GUSTAVE LEROY, Jefferson, Electeur. DESIRÉ LEBLANC, Assomption, Substitut.

Quatrième District—J. DUNCAN STUART, Est Bâton-Rouge, Electeur. W. F. KERNAN, Est-Feliciana, Substitut.

Cinquième District—Hon. JOSHUA BAKER, Ste. Marie, Electeur. W. W. WHITTINGTON, Rapides, Substitut.

Sixième District—Col. N. D. COLEMAN, Madison, Electeur. J. H. T. RICHARDSON, Morehouse, Substitut.

Par ordre du Comité Exécutif pour l'Etat de la Louisiane. G. W. MUNDAY, président. Geo. A. FOSDICK, vice-président. LOUIS DUFAU, secrétaire. 13 sept—1m & a.

Bureau de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet.

Nlle-Orléans, 26 septembre 1860.

AUJOURD'HUI, à une assemblée spéciale des Directeurs, le préambule et les résolutions suivantes ont été adoptées:

Attendu qu'il a été fait aux Directeurs des propositions pour affermer, pendant dix ans, les revenus, &c., du Canal Carondelet, et

Attendu que les Directeurs croient devoir consulter à ce sujet les actionnaires de la Compagnie:—

Il est résolu qu'une assemblée des actionnaires aura lieu, le 15 novembre prochain, au bureau de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet, rue du Bassin, No 136, à 5 heures de l'après-midi, à l'effet de décider et le Canal sera affermé.

Par ordre de la Direction, LOUIS GAGNET, secrétaire. 28sept—2,9,16 23,30oct—4,13,16nov.

Collège des Jésuites, Enseignement Baronne et Commune.

LUNDI prochain, premier octobre, les classes seront ouvertes dans cette institution. 29 sept—8f L. CURIOZ, sup.

Bureau de la compagnie du Chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans.

No 4, rue Royale

DES propositions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'au 4 octobre prochain pour la fourniture de 414,000 pieds (B. M.) de cyprès rouge des dimensions suivantes: 295,000 pieds 5 X 9, et 119,000 pieds 5 X 12 de 20 à 30 pieds de long pour être délivré comme suit:

172,000 5 X 9 sur la rue de l'Esplanade, de la rue Broad, au Bayou St-Jean, 29 750 pieds de premier décembre et la balance mensuellement, jusqu'à la livraison complète —123,000 pieds 5 X 9 sur le chemin macadamisé de la Métairie, du nouveau Canal au Bayou St-Jean, ou de 4,000 pieds par livre mensuellement, à partir du premier décembre prochain.

119,000 pieds 5 X 12 pour être livré dans les rues Magazin et Prytania, dans le premier District, en lots de 40,000 pieds, pour être livré mensuellement, à partir du premier novembre prochain.

Ledit bois doit être sans aucune fissure, aucun nœuds, &c., qui serait de nature à nuire à sa durée. Les propositions devront être par 1,000 pieds. (B. M.) délivré et entassés.

Les payements seront faits au comptant à chaque livraison mensuelle.

25 sept S. L. JAMES, Ingénieur et surintendant.

AVIS.

DEPUIS le 1er août dernier, MM. C. W. MEHLDAU et CHARLES T. DUGAZON sont intéressés dans les affaires de notre maison et chargés de notre procuration. Nlle-Orléans, le 25 septembre 1860. 26 sept—1m EUG. ROCHEREAU & Co

MANTEAUX, MANTELETS, BURNOUS.

THEO DANZIGER

Nos 228 et 230, Rue Royale, Enc. St-Philippe,

ANNONCE à ses amis et à sa clientèle qu'il a fait l'ouverture d'un grand assortiment de MANTEAUX en drap, et MANTELETS soie et velours, et de dernier genre. 26sept

Ornements pour Tombeaux.

MICHON & DESPORTES,

Nouvelle-Orléans, rue Royale, 166.

Paris: Passage des Petites-Ecuries, No 5.

Cette MAISON, si connue pour l'extrême modicité de ses prix, vient de recevoir un IMMENSE ASSORTIMENT DE COURONNES, CROIX, FLEURS, MÉDAILLONS et autres ornements pour tombeaux.

3,000 couronnes de perles, avec et sans inscriptions.
200 Croix
100 Guirlandes de perles et de fleurs.
300 Couronnes de Perles, avec inscriptions anglaises.
500 — d'immortelles, avec ou sans inscriptions.
300 — de mousse, avec pensées
300 — de pensées.
200 — de velours et argent
400 — de chenilles, avec ou sans inscriptions.
300 — de plumes, couleurs variées
200 — de feutre imperméable
300 — de fleurs blanches, bleues et lilas
300 douzaines de pensées, pour couronnes.
200 paires de bouquets blancs, noirs, bleus et lilas
300 paires de vases blancs, violets et noirs, avec emblème.
2,000 médaillons assortis de couleurs et d'emblèmes.
10 rames de papier noir glacé
300 bottes d'immortelles.

Jamais cette maison n'avait eu à offrir un aussi magnifique assortiment que celui qu'elle vient de mettre en vente. 27 sep—1m

ON DEMANDE

UNE BONNE GARDIENNE, parlant français, pour prendre soin de deux petits enfants. S'adresser à L. W. LYONS, 18sept—6f Enc. St-Charles et Commune

COLLEGE

Rue Dryades, entre Clio et Erato, Dirigé par Charles Lavender.

M. LAVENDER a l'honneur d'annoncer aux familles et à ses élèves que la réouverture des classes aura lieu

Lundi, le 3 septembre.

Pour les Prospectus s'adresser au Collège ou à M. Cammack à la Banque des Citoyens. 31 août—3m

VIN.......VIN.

REÇU par la Destino de Barcelona—100½ barriques vin rouge de Santa Margarita, très supérieur. 25 caisses de fruits conservés, assortis, en magasin et à vendre par ANTONIO COSTA, 18 sept 13, rue de la Douane

Changement de domicile.

JE préviens le public que je viens de transporter le bureau de courtage au No 130 rue de la Douane, entre Bourbon et Dauphine. 22 sept J. B. DERBEY, courtier.

AVIS.

A DATER du 1er courant, M. A. COUTIN, muni de pleins pouvoirs, est chargé de la gestion de nos affaires en cette ville. BUNGE, BURLAGE & Co., 34, rue Bienville. Nlle-Orléans, le 1er septembre 1860. 1sep—1m

AVIS.

LA société qui a existé jusqu'à ce jour, dans cette ville, sous la raison Romagosa & Magi, est dissoute d'un commun accord depuis le 1er du courant.

F. Romagosa continuera le même genre d'affaires, en son nom et pour son propre compte, et liquidera les affaires de la maison. Toutes les procurations données par nous et par F. Romagosa sont révoquées. F. ROMAGOSA, JAYME MAGI.

Nlle-Orléans, 5 juillet 1860. 7jt—6m

Changement de domicile.

LOUIS FALK, tailleur, annonce à sa clientèle et au public qu'il a transporté son magasin du No 195, rue Bourbon, au No 30, même rue, entre Bienville et Conti. 7juil—6m

Bouteilles! Bouteilles!

250 paniers de 100 bouteilles chaque. En magasin et à vendre par A. CARRIERE & Co, 11sept 37, Vieille-Levée.

INSTALLATIONS POUR GAZ.

HENDERSON & GAINES,

190, RUE DU CANAL,

FONT maintenant l'ouverture d'un assortiment complet d'INSTALLATIONS POUR GAZ, tels que lustres, bras, pendants et consoles, etc., provenant des manufactures anglaises, françaises et américaines, aux plus bas prix, compte dans les prix plus élevés.

Ces installations, si on le désire, seront faites sans prix additionnels. 30 août—1m—1p

Installations de Gaz, &c.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à sa clientèle et au public en général qu'il continue les affaires de l'ancienne société SHOEMAKER & LOEFFLER, au No 128 (ci-devant No 149) rue de Chartres, en son nom et pour son propre compte. Il se recommande au petronage du public. Il espère que le même appui ne lui fera pas défaut. Il se recommande toute particulièrement de la bienveillance d'installations de gaz, celle des entrepreneurs, des marchands de quincaillerie et du public en général qu'il n'a aucune doute de pouvoir satisfaire. Son stock comprend: candélabres, pendants, becs pour éclairer et chandelles, toutes sortes de lampes françaises, globes, abats-jour, etc; tuyau en fer et en composition, etc, les meilleurs brûleurs; appareils à gaz, français et anglaises.

Convaincu qu'il n'y a en Nouvelle-Orléans maison donc les facilités soient aussi grandes pour entreprendre le commerce de gaz, il prie les acheteurs de venir visiter son établissement avant de se pourvoir ailleurs.

7juin CHARLES LOEFFLER.

Chemin de fer Illinois Central.

DEUX convois partent de Caire tous les jours, le matin et le soir, à l'arrivée des convois de la Nlle-Orléans, et se relient directement avec toutes les lignes de l'Est et de l'Ouest.

Pour arriver à New-York.............3 jours et 6 heures.
Pour arriver à Boston...............3 jours et 12 heures.

Pour les tickets à travers tout le voyage et les informations, s'adresser aux bureaux du G. C. du fer de la N. O. J. et G. N., rue du Camp, No 118, et au bureau de la ligne du chemin de fer, rue du Camp, No 61.

W. P. JOHNSON, Agent général pour les passagers, à Chicago.

W. R. ARTHUR, Surintendant général à Chicago.

B. F. LONGLEY, Agent général au Sud, N. O.

Sacoto—☞

COGNAC, genièvre, vin, champagne, cerises, sardines, &c., &c.

25 quarts pipes Jean Louis, 1811.
25 octaves de do 1798.
25 quarts pipes Alex. de Montenau, 1840.
50 do de Otard Dupuy & Co.
[illegible] pipes gin, "Anore."
200 barils vin blanc Haut-Sauternes.
200 barriques vin rouge St-Julien et Montferrant.
[illegible]

TICKET NATIONAL DE L'UNION.

POUR PRÉSIDENT: JOHN BELL, du Tennessee.

POUR VICE-PRÉSIDENT: EDWARD EVERETT, du Massachusetts

ÉLECTEURS PRÉSIDENTIELS POUR LA LOUISIANE

Premier District Electoral. RIVIERE GARDERE, de St-Bernard, électeur. G. Du PERRIET, d'Orléans, substitut.

Deuxième District Electoral. L'HON. RANDELL HUNT, de la N. Orl. électeur. JULES LAVERGNE, de la Nlle Orléans, substitut.

Troisième District Electoral. CHRISTIAN ROSELIUS, de Jefferson, électeur. DUNCAN S. CAGE, de Terrebonne, substitut.

Quatrième District Electoral. J. O. FUGUA, d'Est-Feliciana, électeur. E. H. FAVROT, d'Ouest Bâton-Rouge, substitut.

Cinquième District Electoral. THOMAS H. LEWIS, d'Opelousas, électeur. VALERY FOURNET, de St-Martin, substitut.

Sixième District Electoral. JOHN RAY, d'Ouachita, électeur. L'HON. E. L. HOSGE, de Caddo, substitut.

Chaque votant dans son vote pour SIX ÉLECTEURS dont chacun doit résider dans un District et [illegible]

QUARTIER GENERAL Comité Exécutif d'Etat Parti Constitutionnel de l'Union.

DES MASS MEETINGS auront lieu comme suit, dans toute la ville, avant l'élection présidentielle:

3me District—Place Washington, mercredi, 15 août.
3me " —Place d'Armes, mardi, 4 septembre.
3me " —Place Clay, mercredi, 19 "
1er " —A la statue de Clay (rue du Canal), mercredi, 3 octobre.
3me " —Place Washington, mercredi, 17 oct.
Rive droite (Alger) samedi 27 octobre.
1er District—A la statue de Clay (rue du Canal), Samedi, 3 novembre.

Des orateurs distingués harangueront ces assemblées. Les différents clubs attachés au Parti Constitutionnel de l'Union de BELL et EVERETT et le public en général, sans distinction de parti, sont respectueusement invités à y assister.

Par ordre du comité, M. MUSSON, Président. THOS CURRY, Secrétaire. 9 août—3m

UNION GUARD. DEUXIEME DISTRICT.

Ce club se réunit tous les VENDREDIS SOIR, à 7 heures et demie, dans la salle de bal D'ORLEANS, rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon. Tous ceux qui sont favorables à l'élection de JOHN BELL à la présidence et d'EDWARD EVERETT à la vice-présidence, sont invités à assister aux réunions et à se joindre au club.

Par ordre, R. D. HUBBARD, 22 août Secrétaire.

TAXES D'ETAT.—Avis aux Contribuables.

LES tableaux d'assessment du Premier, Deuxième et Troisième Districts représentatifs (Premier District municipal) seront ouverts pour être examinés et rectifiés, dans la chambre No 15, au City Hall, pendant trente jours, à partir du 1er octobre 1860, tous les jours, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. W. EMERSON, 29 sept—30f Recorder.

Avis aux contribuables de la Ville.

LE Board de Surintendants d'Assessments se réunira au City Hall, chambre 15, à midi, les lundis, les 8, 15, 22 et 29 octobre 1860 et le 5 novembre suivant pour examiner les tableaux du Board des Assesseurs et recevoir les demandes des personnes qui étaient absentes de la ville pendant que les tableaux d'assessment étaient exposés pour les assesseurs, pour être examinés et corrigés pendant la durée de septembre de cette année.

Le soussigné se trouvera, tous les jours, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, dans la susdite chambre pendant trente jours, à partir du 1er octobre 1860, pour exhiber les tableaux d'assessment et recevoir les demandes qui seraient faites. JAS A. WATKINS, Secrétaire du Bureau des Surintendants d'Assessment. Nlle-Orléans, 26 août 1860. 28sept—30

ACADEMIE.

123, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

NOUS rappelons aux parents et aux élèves que l'ouverture des classes aura lieu lundi, premier octobre. Le cours de comptabilité dans lequel on ne se borne pas à la pure théorie, mais dans la pratique, commencera le même jour.

Les élèves peuvent se faire inscrire immédiatement. 29sept—15

AVIS AUX CLIENTS.

PAR suite d'une hausse générale dans les articles, dans les salaires, etc, etc, les soussignés sont obligés de hausser le prix de la barbe et de la coiffure à 15 au lieu de 10 cents, à partir du 1er octobre 1860.

J. O. Bernas, P. C. Volpenier, P. J. Kramer, Ta Moussa, Jacob Hins, Joseph Robins, N. Trimel, H. B. Soubet, Henry Francis, J. J. Vandersteeten, Major, John Parent, A. Monod, Henry Brune, M. Michel, Chas Job, Ed Rolant, J. Templeton Levasseur, Jules Boiser, J. Marpa, Jos H. Ingraham, A. Poirier, F. Frettar. 25sept—6

DEMANDE.

UN jeune homme prompt au calcul, parlant et écrivant également bien le français et l'anglais, demande une place comme aide-teneur de livres, commis aux entrées ou comme simple commis. Bonnes recommandations. A aussi un commis marchand, soit dans un bureau de courtier en coton, soit dans un magasin de gros. A vendre [illegible] pour ses services, il offre à vendre un bien connu [illegible] [illegible] S'adresser par la poste, à A. J. B., boîte 8. No 113 28 sept—6f

Demande.

ON demande une dame d'un certain âge pour avoir soin de quatre petites filles et leur enseigner les premiers principes d'éducation. Ouvrages de bonnes recommandations. S'adresser rue des Champs Elysées No 138, ou à M. Barrosa, No 19 marché aux légumes. 27 sept—6

DEMANDE.

ON demande à acheter plusieurs esclaves, de l'âge de dix jusqu'à trente-cinq ans, pour la ville ou la campagne. S'adresser rue de la Douane, No 130, à Derbey, courtier. 25sept

ECOLE PRATIQUE DIRIGÉE PAR CH. CARON.

192, rue Dauphine, entre Ste-Anne et Dumaine

Méthode toute particulière.

CLASSES DU JOUR, de 9 h. à 3 h.—Commencements multiples, Anglais, Français, musique, dessin; écoute, Tenue de livres de 5 à 8 du soir pour les élèves de jour. COURS DU SOIR de 7 à 9—Anglais, Français, comptabilité; mathématiques. 27 sep—1m

A vendre,

UNE machine avec son manège, pour la fabrication de biscuit, et une autre plus petite, ainsi que les instruments et accessoires. Aussi une installation de distillerie complète.

S'adresser rue du Quartier No 26 à B. CHARPENTIER.

☞ Des arrangements pour location de la maison, si l'on veut fabriquer sur les lieux. Le propriétaire donnera tout des baux à la satisfaction de demande. 27sep

TAPISSERIE ET MEUBLES DE FANTAISIE.

E. FAY & MASSON,

Rue de Chartres, Nos 99 et 101, entre Conti et St Louis.

M. E. FAY, venant d'arriver d'Europe, les soussignés annoncent à leurs amis et au public en général qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de tentures et meubles de fantaisie; tels que: meubles pour salons et chambres à coucher, lavabos, rideaux et tentures de fenêtres, porcelaine, bronzes, glaces, consoles, miroirs, tapisseries, ameublements, et un grand assortiment de meubles de fantaisie, choisis avec soin par M. Fay et qui seront vendus à des prix modérés. Le public est prié de venir visiter les articles et d'en juger par lui-même. 21 sept—3m E. FAY & MASSON.

A vendre ou à louer à bail.

Le soussigné désire vendre ou louer, à un long bail, sa propriété, rue des Ursulines, No 243, entre les rues Robertson et Claiborne. ANTHONY FERNANDEZ, 20 sept Encanteur.

MADAME THIERRY,

au coin du chemin du Bayou et Derbigny—S'adresser dans le jardin.

Ayant une grande variété de fleurs fines prêtes aux commandes de bouquets pour mariages et fêtes, expédiées pour la campagne. Vendra aussi un superbe assortiment de rosiers, dahlias, jasmins, arbustes à des prix réduits. Prendra les ordres pour faire les jardins. 25 sep—3m

AVIS.

M. PETIT DELAMARRE a l'honneur d'annoncer au public, qu'à partir du 1er octobre prochain, il ouvrira un magasin de CHAUSSURES rue Toulouse, No —, même maison que le théâtre de l'Opéra, pour se livrer spécialement à la fabrication de la CHAUSSURE POUR HOMMES.

Parfaitement assorti par un envoi considérable de marchandises nouvelles, qu'il vient de recevoir de Paris, il est à même d'offrir de grands avantages, tant sous le rapport de la variété du choix que par la solidité de sa confection et surtout l'élégance de sa coupe. Il ose donc espérer que le public voudra bien l'honorer de sa confiance. 26sept—1m

A Louer,

Une maison en brique pour dépôt de marchandises, pour VINS OU LIQUEURS, avec écurie et hangar, rue du Quartier Nos 35 et 37. S'adresser sur les lieux ou à A. THIERRY, 27sept—☞ Enc. Bayou et Derbigny.

A LOUER.

La maison à deux étages, au coin des rues Roman et Esplanade, avec toutes les améliorations modernes, y compris gaz, chambre à bain, hydrant, fourneau de cuisine. Prix de loyer, seulement $50 par mois. Aussi une grande résidence de famille sur le Chemin du Bayou, entre Derbigny et Claiborne, renfermant huit chambres dans le principal corps de logis et 6 chambres dans les dépendances; avec un superbe jardin. Prix: $75 par mois et un bon à louer jusqu'au 15 octobre. S'adresser sur les lieux, ou à W. F. CHAPMAN, 25 sep—au 4 nov 29 Carondelet

A LOUER.

Une maison haute en brique, avec vérandah, à l'encoignure des rues St-Philippe et St-Claude, à livrer le 15 octobre prochain. Pour les conditions, s'adresser à M. Pierre Bouteil, à l'encoignure Bourgogne et St-Philippe, chantier de bois 26 sept—15

PIANOS PLEYEL.

LES soussignés viennent de recevoir, par le navire Globe, arrivé du Havre, un grand nombre de pianos Pleyel, à des conditions libérales. CHARPAUX & FLANDRY, Chemin du Bayou, 18sept entre Claiborne et Derbigny.

184,600 cigares de la Havane de différentes grosseurs et marques—Intimidad, Cervantes, Escocesa, Perfeccion, San Román, Douglas, Hijo del Océano, Lucía la Criolla, Ingenuidad, Nicotiana, et autres, en débarquement du brick Venus, arrivé de la Havane, à vendre par BORMIO BROTHER, 13 sep rue Gravier, No 34

ATTENDU—1000 barils ciment en poudre et concassé de Lovering, à vendre par E. J. HART & Co, 13sept 73 et 75 Tchoupitoulas

AMIDON—1000 boîtes amidon, pour de l'Ontario, venant d'être reçu, à vendre par E. J. HART & Co, 77 et 79 Tchoupitoulas

COUVERTURES FRANÇAISES

De 3 points et demi.

NOUS offrons aux planteurs, à très bas prix, d'excellentes COUVERTURES FRANÇAISES manufacturées expressément pour les habitants et égales à toutes celles qui ont [illegible] importées. C. A. BARRIERE & BRO. 25 sept—1m rue du Canal, No 139, Bâtisses Touro

SARDINES à l'huile—Attendu par le John Carver de Bordeaux—25 caisses de 100½ boîtes Rodel et fils, 25 do de 100½ do do do. A vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 3 & 14 rue St-Louis

CONSERVES alimentaires—Attendu par le John Carver de Bordeaux:

2 caisses de 100½ boîtes saumon à l'huile.
2 do de 100½ do maquereaux à l'huile.
2 do de 100½ do cèpes, do
2 do de 100½ do lamproies do
2 do de 100½ do alosses do
2 do de 100½ do champignons.

Marque de Rodel et fils. A vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 3 & 14, rue St-Louis.

DIVERS en magasin—Vins en barriques et 1/2 de barriques et 1/2 pipes de vin. [illegible] Whisky en caisse de Sutton. Whisky en caisses de Sutton. A vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 3 & 14, rue St-Louis.

HUILE DE LIN—50 barils huile vierge do do do bouillie. A vendre par E. J. HART & Co, Nos 77 et 79, Tchoupitoulas.

[illegible]

AVIS IMPORTANT.

UNE EXCELLENTE MACHINE A COUDRE pour $35

Tous les perfectionnements!

SI PARFAITEMENT SIMPLE qu'un enfant peut la faire fonctionner.

Elle est offerte avec confiance au public ET S'APPELLE LA MACHINE A COUDRE DE WILCOX & GIBBS!

DAVIS BROTHERS, Agents, 1 sept—1m e ☞ No 28, rue du Camp

PRINCIPAL ENTREPOT de Balances de Fairbanks, et dépôts des COFFRES FORTS DE LILLIE, à l'épreuve du feu et des voleurs.

FAIRBANKS & Co, 1 sept—1 m ☞ No 28 rue du Camp

BITTERS des ARABES

CE cordial dont les effets salutaires ont été si bien appréciés par le public, et qui est une des liqueurs les plus demandées, dans les cafés, est en vente dans les endroits suivants:

Dépôt principal: B. SANCHO, 223, Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe. Succursales: M. RAYMOND, 71, rue du Camp, M. A. CALONGNE, encoignure Royale et Dumaine, et J. LLEMBIAS, enc. Royale et Canal.

Mélangé d'eau et sucré, l'Amer des Arabes forme une boisson très agréable et très rafraîchissante. 14 sept—1m

Galerie de Brashear-City.

CETTE galerie, située à Brashear-City, est maintenant prête à fournir du cyprès de toutes qualités, en quantité que ce soit. Les commandes devront être adressées à la galerie ou aux compagnies, et seront promptement remplies. 7mai—3m BLANCHIN & GIRAUD.

Cigares de la Havane.

300,000 CIGARES de la Havane, en Douane, de toutes grosseurs, telles que—Regalia, Regalia Britanica, Regalia de Londres, Entreactos, Brevas, Conchas, Cazadores, Millares, &c., &c., des marques les plus renommées, telles que—Sevillana, Flor de Cuba, Flor de Morales, Antonio, Intimidad, Sultana, Sol, &c, &c., à vendre à des prix modérés par EDWARD J. NATTES, 25 sept ☞ Rue Tchoupitoulas, No 4, enc. Commune

Cigares véritables de la Havane.

J'AI en magasin et à vendre 600,000 cigares de la Havane, à des prix modérés, au gré des acheteurs. EDWARD J. NATTES, 25 sept ☞ Rue Tchoupitoulas, No 4, enc. Commune

GRAND DEBALLAGE D'HABILLEMENTS A LA MODE, pour hommes et enfants.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs clients et au public en général qu'ils viennent de faire le déballage de leur stock d'habillements pour hommes et enfants; confectionnés expressément pour le marché de la Nlle-Orléans.

—AUSSI—

Un grand assortiment d'articles de toilette, tels que chemises blanches et couleur; gilets de peau, et caleçons en flanelle, mérinos et coton, chaussettes laine et coton, cravates et écharpes, chapeaux feutre français gris et noir, &c.

CRAMON & BAZÉ, 305 Vieille Levée, 18 sept près l'encoignure St-Philippe.

Couvertures de 3 1/2 points.

AYANT reçu par le navire Adelaïde Bell, du Havre, un assortiment de nos couvertures françaises, fabriquées expressément pour l'usage des nègres, nous sommes prêts à fournir à tous les commandes qui nous seront adressées.

Les soins apportés à la fabrication de nos couvertures, justifient la réputation dont elles jouissent depuis deux ans. D. H. HOLMES, 1 sep—au 4 oct 128, rue du Canal.

HOTEL DES MARCHANDS,

A l'encoignure de Charles et Canal, Nouvelle-Orléans.

Le plus agréable et le mieux situé de la ville.

PRIX DE LA PENSION

Par jour.............................$2
Par semaine.......................12
Pour les repas seulement........8 par semaine.

15août—3m BRET & HALLER, Propriétaires.

JAMES M. PUTNAM

Associé de la maison HALL, RODD & PUTNAM, Facteur de Coton et de Sucre, [illegible] 1er août—1an No 61, rue Carondelet

T. BACHELIER,

21 et 23, rue des Frondières,

A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle qu'il a reçu, par les derniers arrivages d'Europe, toutes les graines fraîches que la saison à déjà permis à son correspondant de lui envoyer, et qu'il recevra exactement aussi les autres leurs maturité. 14 août—3m

Marchandises Nouvelles!

En débarquement et à vendre par, JOSEPH M. & S. N MARKS, Nos 43, 45, 47, rue de la Nouvelle-Levée.

EN débarquement du navire Golden Eagle—Schnapps de Wolf 100 caisses; Noix du Brésil 10 barils; Cafés de Java 125 colis; [illegible] No 1. 300 [illegible] Thé Impérial, Oolong & Young Hyson 100½ boîtes; Café Java 300 pochés; Amandes de Sicile [illegible] Pecans 10 barils; Cassia 20 caisses. Cornichons [illegible] 300 caisses. En débarquement du navire Constitution—Maquereaux No 1, [illegible] barils; [illegible] barils, do. No 1 [illegible]; grands No 2, 20 barils—En débarquement de la goélette Mary Clinton—Saindoux [illegible] douzaines; Bouquets en cèdre 200 caisses; Tabac qualités assorties 150 caisses.—Attendu par le navire Villa Franca—Sucre en poudre 50 barils; du jus 25 bottes.—Attendu par le navire Mary—dugo 20 caisses; Fruits de table Kemp & Co 20 caisses assortis; Confitures assorties 25 caisses; Allumettes de Clarke & Lamour 30 caisses.—En débarquement du navire Commerce—Huile d'olive grande et de cuisine 100 caisses; [illegible] Amidon pure Oswego 200 caisses.—En magasin—Beurre 300 barils; Savon de Castille 400 caisses, Whiskey du Wigiskire 150 barils.

Les soussignés recevront par chaque arrivage du Nord et de l'Ouest, un assortiment complet d'articles dans leurs genres de commerce. Ils appellent particulièrement l'attention des acheteurs de la ville et de la campagne sur cette annonce. [illegible] prix que leur [illegible] stock [illegible] qui vont sera avantageux à examiner avant d'acheter ailleurs. 1 oct JOS M. & S. N. MARKS, Rue Nlle Levée Nos 43, 45 et 47

PAPIER PEINT.

HEBERT & ESCOUSSE,

131, rue de Chartres, ancien 149

Papier peint. Papier peint.

L'ASSORTIMENT DE PAPIER PEINT est au grand complet, et se compose des meilleurs produits des FABRIQUES FRANÇAISES.

Plus que jamais décidé à GAGNER PEU, mais à vendre beaucoup, la maison HEBERT & ESCOUSSE croit pouvoir affirmer qu'elle ne redoute aucune COMPARAISON pour les PRIX et QUALITÉS de ses papiers peints.

Elle offre à sa clientèle et au public en général un assortiment complet de papiers peints, tels que papier fond blanc ou gris doré et glacé; petit satin, laine à fleurs glacé et non glacé, imitation bois, chêne et autres, unis et à dessins, papier pour décors, satin, imitation cuir, &c., &c.

Enfin toutes les sortes riches, ORDINAIRES forment environ 500 échantillons de PRIX, de qualités et de DESSINS différents. 1oct

ENTREPOT DE TAPIS.

Rue de Chartres, No 19.

NOUS recevons constamment de nouveaux tapis à ajouter à notre grand assortiment, tels que Médaillon, Wilton, velours, Tapis de Bruxelles, 3 plis, &c, &c. Toile cirée de toutes les largeurs, de toutes les largeurs et de tous les prix. Couvertures de tables et de pianos. Une grande variété d'état jour, nattes. Nous offrons le tout aux PRIX COURANTS du marché. 1er oct—6f A. BROUSSEAU & Co.

Bi-Sulfite de Chaux.

LE soussigné ayant été nommé agent et fabricant de la manufacture de Bi-Sulfite de Chaux de la rue Clara, comme successeur de MM. Marcelin & Ende est prêt à fournir du Bi-Sulfite aussi pur et d'aussi bonne qualité que celle fabriquée par eux. Il sollicite l'appui des planteurs et des négociants.

Les demandes devront être adressées au soussigné, au dépôt de la manufacture, rue Conti, No 23. 16sept—1f—5m P. MARCELIN, agent.

Raffinerie Carondelet ET FABRIQUE DE BISCUITS

LES soussignés, seuls agents de l'établissement ci-dessus, sont prêts à fournir du BISCUIT DE CHAUX de cette manufacture et aux planteurs, avec les avantages des lots du meilleur [illegible] aussi bas que possible au No 7, Front-Levée, entre Douane et Bienville. 1er sep—6m AUGUSTIN & VERGADE.

Avis de Société.

LES soussignés ont formé une société, pour le commerce des grains en général, sous la raison E. DE MAHY & Co, au No 37, Nouvelle Levée. E. DE MAHY. F. ARNAUD. JOS. E. DEMAHY. Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1860. 4 sept—1 m

Changement de local.

ALVAREZ, FERNANDEZ & Co, ont transporté leur MAGASIN de la rue de la Douane, No 54, à la rue VIEILLE LEVÉE, No 52, encoignure Bienville. 11 sep

Terre à vendre au Texas.

1107 ACRES DE TERRE, une partie boisée, convenable pour une ferme ou l'élève des bestiaux, dans le comté Brazoria, face au Bayou Austin, à 12 milles de Columbus, 20 milles de Houston et 15 de la Baie Bastrop, à vendre par ALVAREZ, FERNANDEZ & Co, 11 sep Vieille Levée, No 52, encoignure Bienville

Maison Meublée.

193.........RUE ROYALE.........193

ENTRE ST-LOUIS ET TOULOUSE.

MME F. PRATS annonce respectueusement qu'elle vient d'ouvrir une maison meublée, avec pension bourgeoise. Ses pensionnaires trouveront chez elle une cuisine entièrement française et des vins bien choisis.

MM. les habitants pourront louer des chambres pour la semaine, et ils auront la faculté de se faire servir chez eux ou de prendre pension pendant la durée de leur séjour. Mme Prats, expérimentée dans le service d'un hôtel et ayant déjà tenu des établissements de ce genre, ose espérer que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites. 5 sept—1m—v.&c.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—OCTOBRE 1860

SONT invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Appleyard, Emile; Aguas, Nicolas Jules; Auzias, Georges; [illegible], Jules Alfred; Barger, Théodore; Bordenave la famille; Boulanger, Jacques, les époux; Bodin, Joséphine; Beaupré, Victor; Benmanne, Auguste; Ben[illegible], René; Chenet, Camille; Cabanes, François; Cotton, Fanny Joséphine; [illegible]; Daguet, Louise; Desmolin, Auguste; Fender, Jean; Gaboury, Sébastien, marine; Jean Jacques; Jean Jean; Jupon, François; Lapointe, Antoine; Laforgue, Joseph Nicolas; Larrieu, Paul François; Larroque, Henri; Lecœur, Bernard; Mayard, Joseph; Millet, Achille-Gustave; Michel, Rosa, Mlle; Moll, Pierre, les époux; Poitevin, Emile; [illegible]

[illegible] 3 oct